

DOCUMENT D'ACTION

FONDS FIDUCIAIRE D'URGENCE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA STABILITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES CAUSES PROFONDES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET DU PHÉNOMÈNE DES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

(Top up en bleu)

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Référence : Avenant 1 T05-EUTF-SAH-REG-04 GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel)			
Durée du Top-up 1 :	18 mois			
Pays	Multi-pays (Pays Membres du G5 Sahel: Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger, Tchad; ainsi que le Sénégal)			
Coût total	Nouveau coût total estimé : 66 600 000 EUR Montant provenant du Fonds fiduciaire : 66 600 000 EUR Montant initial : 41 600 000 EUR Top-up : 25 000 000 EUR			
Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte : PAGODA avec Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP). Espagne, en tant que chef de file d'un Consortium d'Etats Membres : France, Italie, Portugal			
Canaux d'acheminement	13 000			
Code CAD	150			
Marqueurs				
	Objectives de politique générale	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Contribution au développement / bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Soutien à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Egalité de genre et empowerment de femmes et filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement commercial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé reproductive, maternelle, nouveaux nés et sante infantile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueur migration	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SDG	Goal 16 : Peace, Justice and Strong Institutions
Priorité d'intervention du Plan d'Action de La Valette	<p>Domaine 1: Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées;</p> <p>Domaine 4: Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes</p>
Objectif Stratégique du Fonds fiduciaire	4. Gouvernance et prévention des conflits
Bénéficiaires de l'action	<p><u>Bénéficiaires directes</u>: Gendarmeries nationales des pays bénéficiaires.</p> <p><u>Bénéficiaires finaux</u>: les populations locales des zones de déploiement des Unités GAR-SI, notamment celles des zones plus isolées/reculées et transfrontalières, qui verront améliorés leur niveau de sécurité ainsi que le lien et la relation avec les forces de sécurité intérieure ; les groupes en situation de vulnérabilité à l'action des organisations criminelles opérant dans ces zones (femmes, enfants et migrants) ; le personnel en transit par ces zones, ce qui encouragera le commerce local.</p>
Dérogations, accord préalable et exceptions autorisées	Attribution directe à une agence d'un Etat membre ¹

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

RÉSUMÉ

Face aux multiples défis qui caractérisent la zone du Sahel, les corps policiers de la région semblent présenter une série de manques et de faiblesses communes, notamment la difficulté à assurer une présence permanente et un contrôle efficace sur l'ensemble de leur propre territoire. Ces faiblesses conduisent parfois les forces armées à assumer des fonctions policières pour lesquelles elles n'ont pas une formation suffisante, sans en même temps avoir des compétences essentielles comme, par exemple, celle de police judiciaire.

Ces éléments ont contribué à une dégradation importante de la sécurité, l'affaiblissement de l'administration locale et l'accroissement des trafics, y inclus des êtres humains. L'insécurité a aussi fortement contribué à une dégradation des conditions socio-économiques, des déplacements de population, l'aggravation des conflits inter et intra-communautaires, ainsi que le développement du grand banditisme et de la criminalité organisée transfrontalière.

¹ Annexe H2B du COMPANION Accord préalable pour l'attribution directe a des Agences des EM, octroi directe des subventions & services, cas de financement rétroactif, etc.

Le Projet *GAR-SI SAHEL* est un projet européen qui vise à contribuer à la stabilisation de la zone considérée, moyennant le renforcement des capacités opérationnelles des autorités nationales et l'amélioration du contrôle effectif du territoire.

Ceci à travers la création d'unités policières robustes, flexibles, mobiles, multidisciplinaires et autosuffisantes, dénommées GAR-SI (Groupes d'Action Rapide – Surveillance Intervention) dans les pays du G5 Sahel et au Sénégal, capables de faire face à tout type de menaces, y compris les menaces terroristes, la criminalité organisée et la traite des êtres humains, la lutte contre les atteintes à l'environnement et ayant la capacité de renforcer le contrôle des frontières clés. Les unités proposées seront instruites et formées par des gendarmes européens et auront une double nature étant donné qu'elles disposeront des capacités à agir dans des activités de prévention ou dans des activités réactives en soutenant d'autres unités territoriales, ou en cas d'incidents graves. De fait, leur zone d'affectation devrait être prioritairement les vastes zones peu peuplées, en dehors des grandes villes.

[top up] Dans ce contexte, l'action du GAR-SI depuis son démarrage au printemps 2017 présente au 1er semestre 2019 des premiers résultats encourageants dans la lutte contre le trafic illicite des migrants, la traite des êtres humains selon les rapports d'activités mensuels et trimestriels. Parmi ces résultats, on peut souligner que les opérations menées par les unités GAR-SI ont permis de tester leurs capacités de base, qui se sont traduites par des résultats tangibles qui témoignent de leur efficacité dans les domaines d'intervention principaux prévus.

L'opérationnalisation des Unités GAR-SI déjà créées, s'est caractérisée dans chaque pays par la surveillance des frontières, l'interception de migrants en situation irrégulière, la saisie de marchandise de contrebandes, de drogues, médicaments et de l'argent liquide, la saisie d'armes de tout type et d'explosifs.

En Mauritanie, où le soutien européen est déjà finalisé, l'Unité GAR-SI a réalisé pour l'heure 8 missions spéciales et 22 déplacements dans le sud dans les zones frontalières avec le Sénégal et le Mali. Dorénavant cette unité est autonome.

Dans d'autres pays le déploiement a été graduel. Au Niger et Sénégal les unités ont été déployées dans le 1^{er} trimestre 2019 (avec déploiement définitif au Niger en juillet 2019), et ont aussi réalisé d'importantes missions d'arrestation de personnes impliquées dans différents crimes et délits d'assassinat, et la saisie d'armes à feu et d'explosifs. Le déploiement au Burkina Faso a eu lieu la première quinzaine du mois de mai 2019, au Mali en juin 2019, et après cela aura lieu au Tchad, avant la fin de l'année 2019.

Une des priorités qui fait l'objet d'une attention particulière est le contact avec la population et le travail coordonné avec le reste des unités des Forces de Sécurité et de Défense (FSD). En Mauritanie et au Niger des opérations conjointes avec d'autres forces de sécurité ont été conduites et dans le reste des pays il y a des contacts fréquents lors de la réalisation des interventions.

L'avenant au document d'action original se traduit par la création immédiate de 7 unités GAR-SI additionnelles (1 en Mauritanie de 132 gendarmes, 1 au Niger de 134 gendarmes, 3 au Mali avec 155 gendarmes chacune ainsi que 2 au Burkina Faso, avec 80 gendarmes chacune), et le renforcement de l'unité déjà existante au Sénégal (avec 50 personnes additionnelles ainsi qu'avec un soutien logistique élargi). La possible extension du soutien au Tchad sera discutée une fois les formations finalisées, les équipements et matériels reçus, et en fonction des résultats de l'évaluation initiale sur leur capacité opérationnelle, en fonction des besoins et de l'éventuelle demande du pays.

Avec les mêmes objectifs et résultats attendus, l'extension du programme GAR-SI permettra de renforcer les pays bénéficiaires pour mieux faire face à leurs défis sécuritaires internes, et en même temps facilitera la coopération transfrontalière des unités déjà existantes, en introduisant de nouveaux modules de formation adéquats aux besoins de chaque pays, dont les gendarmes déjà recrutés pourront aussi y bénéficier.

Les nouvelles unités profiteront des éléments de durabilité déjà implantés, tel que le cadre législatif existant, la doctrine d'emploi et les aspects organisationnels, ainsi que ceux en relation avec l'entretien des équipements et matériel fournis, les plans de formation continue et l'engagement confirmé par chacune des Gendarmeries nationales de prendre en charge les coûts de fonctionnement de ces unités (y inclus les salaires et primes des gendarmes, et carburant des véhicules). Cet engagement est explicite dans les arrêtés portant création des unités et dans les plans d'action validés par les Délégations de l'UE et la Gendarmerie dans chaque pays. Ainsi s'il est convenu de partager certains coûts pendant la phase de formation, la Gendarmerie prend en charge la totalité des coûts liés au fonctionnement de l'unité au terme de la formation.

En outre, les leçons tirées, principalement dans le domaine de l'achat du matériel et de son entretien et utilisation, seront appliquées afin d'optimiser les ressources mises à disposition.

2.2. Contexte.

2.2.1. Contexte régional et national

Contexte régional

Du point de vue géographique, le Sahel regroupe le territoire de plusieurs pays plus au moins touchés par l'instabilité politique et par des faiblesses structurelles et des menaces communes qui mettent en danger la sécurité de toute la zone, celle du Maghreb et celle de l'Union européenne.

L'existence de vastes territoires où le contrôle de la part de l'État est insuffisant ou inexistant, notamment dans des zones rurales ou semi désertiques, et la difficulté pour surveiller des frontières étendues et perméables favorisent la présence de groupes terroristes et la pénétration de tout type d'organisations criminelles et de trafic illégaux dans la région.

En même temps, les populations de la région dépendent de leurs réseaux de mobilité régionaux et transrégionaux, qui représentent soit des ressources importantes pour leur développement soit des stratégies de résilience et de sauvegarde face aux risques multiples.

Face aux nombreux défis, le nexus sécurité et développement devient très important en tant qu'élément clé dans la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Sahel. Avec cette nouvelle perspective, depuis 2008, l'UE préconise une approche globale en matière de sécurité et de développement pour faire face à la complexité des problèmes auxquels est confronté cette zone.

Le Sommet de Ndjama a été l'occasion d'adopter la feuille de route définissant le cadre de coopération entre le G5 Sahel et l'Union européenne. Cette feuille de route conjointe repose sur la vision partagée selon laquelle les régions transfrontalières, et les domaines de la sécurité, de la gestion des frontières, de la migration, et de la lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente sont ceux pour lesquels une coordination régionale du G5 Sahel devrait avoir un impact positif et rapide. Au cours de sa réunion du 04 mars 2016 à N'Djamena, les ministres de la Défense et de la Sécurité du G5 Sahel ont demandé au Secrétariat permanent de saisir officiellement les Etats sur le projet de formation dans les Etats membres des GAR-SI « avec l'appui technique de la France et de l'Espagne et le financement de l'Union européenne ».

[top up] Le G5 Sahel dans son ensemble joue un rôle important au niveau régional en matière de défense et sécurité. Le projet GAR-SI doit explorer des canaux de communications avec le G5 Sahel en privilégiant le caractère complémentaire avec la Force conjointe. Le fait que les zones d'actions du GAR-SI coïncident parfois avec les fuseaux de déploiement de la force conjointe va obliger à réaliser un effort de coordination et chercher des synergies et soutien mutuel à des moments concrets. Cette idée devra prendre en considération les dynamiques entre les différentes institutions du G5 Sahel.

Des contacts seront établis afin de fixer de façon conjointe des lignes de coopération sans qu'en aucun cas l'intégration du GARS I au sein de la FC-G5 soit envisagée. Le Projet considère que les unités GARS I ne doivent pas être intégrées dans la FC, néanmoins il est vrai qu'il s'agit d'une décision qui n'appartient qu'au pays.

[top up] *Contextes nationaux*

a) Mauritanie

En Mauritanie, l'unité GAR-SI a coordonné ses missions avec d'autres unités de police et des forces armées. Le concept d'unité GAR-SI est donc pleinement intégré et a trouvé sa place dans l'architecture Défense et Sécurité du pays

Dans le cadre d'un exercice de simulation organisé par l'IOM, une manœuvre conjointe a été réalisée par les unités GAR-SI de la Mauritanie et du Sénégal à la frontière entre les deux pays en coordination avec d'autres forces de sécurité.

Les missions de patrouille et de sécurisation de l'unité GAR-SI de Mauritanie lors d'importants événements qui se sont tenus notamment dans les zones frontalières ont été l'occasion pour l'unité de renforcer sa visibilité et son acceptation par la population et les autorités locales. Ainsi sa participation aux opérations de sécurisation du Sommet de l'Union Africaine, des élections présidentielles, du festival des villes anciennes et lors des visites de hauts dirigeants étrangers a été très appréciée par les autorités et la population. Les autorités locales des zones frontalières au sud ont ainsi pu apprécier une importante diminution de la criminalité dans leur région.

La gendarmerie nationale mauritanienne a su maintenir pleinement opérationnelle l'unité GAR-SI en finançant sur fonds propres les opérations effectuées sur la frontière sud ainsi que la construction d'une base permanente d'opérations à Akjoujt (inaugurée le 1 mai 2019). Fort de ses succès tant au niveau de l'appropriation des partenaires que dans la mise en œuvre du projet elle-même, l'Union Européenne a accueilli favorablement la demande des autorités mauritaniennes de création d'une unité GAR-SI additionnelle qui établirait sa base d'opérationnelle près des frontières du Sénégal et du Mali.



Ce projet est financé
par l'Union européenne

MAURITANIE



MISSIONS EXTRAORDINAIRES
TOTAL 7; JOURS: 83

- Sommet Union Africaine (29/6-1/7/18)
- Alerte Élections (20/8-19/9/18)
- Alertes O Public:
 - Procès(10/8-11/8/18)
 - Manifestation (9/1/19)
- Visite Prince A Saoudite (2/12/18)
- Réunion PIP G5 (2/12-14/12/18)
- Festival Villes Anciennes (15/11-1/12/18)
- Parade J. Indépendance (9/11-1/12/18)

DEPLOIEMENTS
TOTAL: 21; JOURS: 148

- Nouackchott- 3
- Ouad Naga (54km)-5
- Rosso (250km)-4
- Kifa (600km)- 3
- Aïoun el Atrouss (814km)-2
- Nema (1089km)-1
- Selibaby (645 km)-3

1

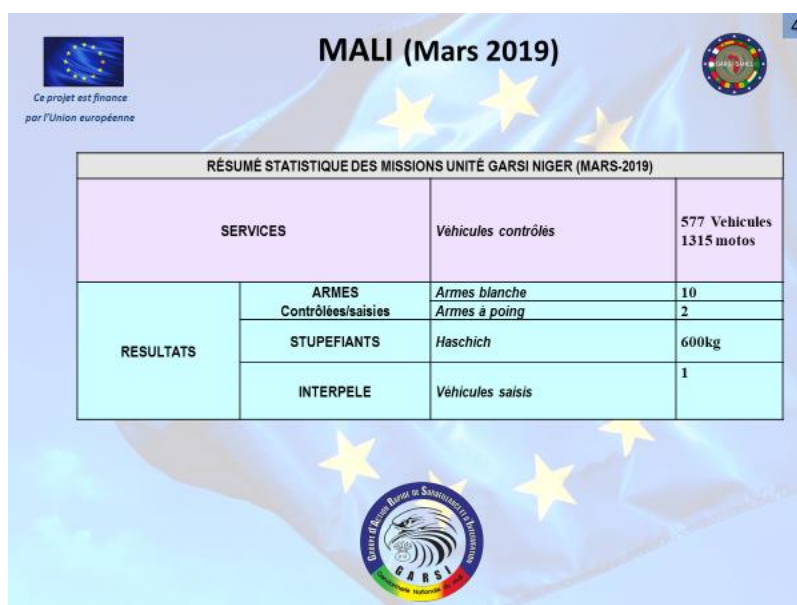
RÉSUMÉ STATISTIQUE DES MISSIONS UNITÉ Garsi MAURITANIE (31-05-2019)

DONNÉES DE BASE		<i>Jours de missions</i>	181
		<i>Km parcourus</i>	159.429
PERSONNES IDENTIFIÉES		<i>Personnes identifiées</i>	7.237
		<i>Véhicules contrôlés</i>	2.806
RÉSULTATS	ARMES Contrôlées / Saisies	<i>Armes de guerre</i>	30 / 07
		<i>Armes de poing</i>	46 / 16
		<i>Armes de chasse</i>	116 / 41
		<i>Armes blanche</i>	15 / 15
		<i>Munition</i>	302 / 201
	STUPÉFIANTS	<i>Haschich</i>	89 grammes
		CONTREBANDE	<i>Charbon</i>
	<i>Médicaments</i>		12 boîtes de médicaments neurochirurgicaux
	<i>Carburant</i>		820 litres de gasoil 400 litres d'essence
	<i>Aliments</i>		16 boîtes de pâte alimentaire 2,5 tons riz (50 sacs de 50 kg)
	<i>Marchandise</i>		5 caisses de savon et tomates 4 sacs de chaussures 2 voitures (1 remplie de tissu bazin, 1 remplie de chaussures et tissu)
	INMIGRATION	<i>Immigrants interceptés et remis à la police</i>	79
	AUTRES INTERVENTIONS	<i>Véhicules saisis</i>	4
		<i>Argent en effectif saisi</i>	8.800.000 Ouguiya 15.760,00 Euro 1 millions CFA
INTEROPÉRABILITÉ		<i>Missions en coordination avec d'autres unités</i>	167
		<i>Unités territoriales de la Gendarmerie contactées</i>	39
		<i>"Wilayas" contactées</i>	19
		<i>Postes frontières visitées</i>	26
		<i>Commissariat de Police visités</i>	10
		<i>Patrouilles de l'armée contactée</i>	32

b) Mali

A l'heure actuelle, l'unité GAR-SI malienne soutenue sur cette action est opérationnelle et a déjà pu effectuer des opérations telles que la sécurisation du Festival International de Wassoulou au mois de mars 2019.

Le gouvernement malien a intégré le concept d'unité GAR-SI dans l'architecture nationale Défense et Sécurité. Le Ministère de la Défense et des anciens combattants a ainsi validé, le 11 janvier 2018, la décision numéro 007 intégrant la création, l'organisation et le fonctionnement de groupe d'action rapide de surveillance et d'intervention (GAR-SI) au sein des forces de gendarmerie nationale du Mali. Le décret présidentiel, qui porte sur la restructuration des forces de gendarmerie, inclue ainsi la création d'une nouvelle Direction de surveillance des frontières. Cette direction, qui a pour mission principale le contrôle des sept frontières du Mali, dispose d'une autonomie financière propre et sera composée d'un Etat-major et de 16 escadrons GAR-SI.



RÉSUMÉ STATISTIQUE DES MISSIONS UNITÉ GARSIG NIGER (MARS-2019)			
SERVICES		Véhicules contrôlés	577 Véhicules 1315 motos
RESULTATS	ARMES Contrôlées/saisies	Armes blanche Armes à poing	10 2
	STUPEFIANTS	Haschich	600kg
	INTERPELE	Véhicules saisis	1

Dans le cadre de cette nouvelle réorganisation de la gendarmerie, celle-ci a formellement demandé le soutien de l'UE pour la création de trois nouvelles unités GAR-SI. Le financement de ces nouvelles unités sera fait de manière séquentielle, chaque nouveau groupe ne sera créé qu'une fois les précédents déployés pour le bénéfice des populations

c) Niger

L'unité GAR-SI au Niger, actuellement dans sa phase de mentorat, est opérationnelle et a mené ses premières actions dans la zone frontalière avec le Burkina Faso au sein de l'opération SAKI 2 (dispositif conjoint entre les Forces Armées Nigériennes et l'Unité Spéciale d'Intervention de la Gendarmerie Nationale), ainsi qu'au sein de missions de patrouille conjointe avec la Garde Nationale dans la zone d'Abala.

Le déploiement définitif de l'unité GAR-SI dans sa base d'opérations d'Abala aura lieu d'ici la fin des travaux de réaménagement prévu pour juillet 2019.

La Gendarmerie Nationale du Niger a formellement demandé la création d'une nouvelle unité GAR-SI. L'espace règlementaire pour intégrer cette unité dans le dispositif nigérien existe grâce à l'arrêté de création du GAR-SI Niger qui crée un format de type bataillon au sein duquel la première unité constitue la première compagnie, et la future unité constituera la seconde.

Suite son récent démarrage opérationnel, l'unité a pu saisir 26 bâtons de dynamite, 25 m de cordeau détonant, 43 détonateurs et 10 m de mèche lente.

3

NIGER (Mars 2019)

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES MISSIONS UNITÉ GARSI NIGER (MARS-2019)

SERVICES	<i>Km parcourue</i>		4950
	<i>Patrouilles</i>		25
	<i>Contrôles routiers</i>		7
	<i>Renseignement</i>		10
	<i>Escortes</i>		2
	<i>Surveillance</i>		15
	<i>Ratissages</i>		1
	<i>Contrôle de zone</i>		19
	<i>Personnes identifiées</i>		129
	<i>Véhicules contrôlés</i>		55
RESULTATS	ARMES	<i>Armes blanche</i>	9/9
	STUPEFIANTS	<i>Haschich</i>	1104,5 g
	CONTREBANDE	<i>Medicines</i>	90 comprimés diacepan
	ARRETES		13
	AUTRES INTERVENTIONS	<i>Véhicules saisis</i>	9
		<i>Argent en effectif saisis</i>	15.1150 CFA
INTEROPERABILITE	<i>Missions en coordination avec d'autres unités</i>		15
	<i>Unités territoriales de la Gendarmerie contactées</i>		2
	<i>Patrouilles conjoint/coordonnées FDS</i>		15
	<i>Postes frontières visitées</i>		1

d) Sénégal

Au Sénégal, le programme a été exécuté selon le calendrier établi et l'unité est pleinement opérationnelle, déployée dans sa base d'opérations de Kidira, près de la frontière avec le Mali.

Le processus d'élaboration de sa doctrine d'emploi est avancé et les plans mensuels des activités sont appliqués sans problèmes majeurs.

En février l'unité a participé à une importante opération d'arrestation de 27 personnes, après que deux homicides ont été commis dans la ville de Tambacounda pendant la campagne électorale. En outre, elle a participé au défilé du 04 avril 2019 organisé à l'occasion de la fête nationale du Sénégal.

2

SENEGAL (15/03/2019)

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES MISSIONS UNITÉ GARSI SENEGAL (MARS-2019)

SERVICES	<i>Km parcourue</i>		35482	
	<i>Patrouilles</i>		17	
	<i>Contrôles routiers</i>		5	
	<i>Escortes</i>		2	
	<i>Infractions relevées</i>		23	
	<i>Op d'interpellation</i>		2	
	<i>Personnes identifiées</i>		230	
	<i>Véhicules contrôlés</i>		71 véhicules/ 78 motos/ 24 charettes	
	RESULTATS	ARMES	<i>Armes blanche</i>	73/73
		STUPEFIANTS	<i>Haschich</i>	300g
CONTREBANDE		<i>ciment</i>	6 tonnes	
INTERPELES			33	
<i>Patrouilles des autres FDS contactées</i>		Armée (10 ^{ème} CFV)		
INTEROPERABILITE	<i>Unités territoriales de la Gendarmerie contactées</i>		6	
	<i>Communes contactées</i>		23	
	<i>Postes frontières visitées</i>		1	
	<i>Unités de sécurité /défense des pays voisins contactés</i>		1 (Mali)	

e) Burkina Faso

L'unité de Barani a été déployée sur le terrain le 1 mai 2019 et celle de Toéni a été déployée dans la nuit du 10 au 11 mai 2019.

La situation sécuritaire du pays rend nécessaire la création d'unités de ce type capables, de par leur robustesse et flexibilité, de contribuer à renforcer le contrôle de l'Etat dans différentes zones du territoire qui connaissent actuellement un taux élevé d'insécurité.

f) Tchad

Au terme de la phase de diagnostic du mois de février 2019, la phase de mise en œuvre a débuté et les activités progressent à un rythme soutenu. La phase de formation des cadres et formateurs-relais de 28 stagiaires a été conclue le 10 mai 2019. La seconde phase de formation débute le 10 juin 2019.

2.2.2. [top up]Contexte sectoriel : politiques et défis

Les niveaux élevés d'insécurité persistent au *Mali* et les affrontements intercommunautaires se multiplient, provoquant des exactions sans discernement sur la population civile. Le Président a récemment destitué tous les responsables militaires, alors que le premier Ministre a démissionné. Le gouvernement a ainsi été remanié et pour aboutir à une nomination du nouveau premier ministre le 05 mai 2019.

Au *Niger* et particulièrement au *Burkina Faso* les niveaux de menace ont augmenté. De plus en plus de régions ont été déclarées en état d'alerte. Les forces de sécurité et de défense sont en train de s'organiser pour essayer d'enrayer la dégradation de situation sécuritaire. Le GAR-SI s'intègre pleinement dans cette nouvelle stratégie.

Au *Tchad*, en plus des attentats perpétrés par Boko Haram, le gouvernement a dû faire face au début de l'année 2019 à la percée d'une colonne de l'Union des Forces de la Résistance/UFR en provenance de la Libye.

Au *Sénégal* la situation sécuritaire reste stable, même constat en *Mauritanie* à la veille des élections présidentielles qui se tiendront le 22 juin 2019. Un des candidats au poste de Président est l'ancien chef de l'Etat-major et par la suite Ministre de la Défense.

2.2.3. Justification

Le sommet de la Valette 2015 sur la migration constitue une autre référence incontournable au moment d'établir le contexte de cette action. Dans le cadre son Plan d'Action, seize initiatives prioritaires devront être lancées avant la fin de 2016 et intègrent différentes actions destinées à « apporter un appui aux capacités nationales de contrôle des frontières terrestres, ... » et « Mettre en place, d'ici la fin de 2016 des mécanismes de formation à l'intention des garde-frontières et de la police y compris des centres régionaux de formation et des programmes d'enseignement communs. » Ainsi, le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique a identifié parmi ses objectifs prioritaires l'amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination (objectif 3) ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière (objectif 4).

[top up] Justification du financement additionnel

Le 22 janvier 2019, les représentants des gendarmeries nationales des pays bénéficiaires du projet se sont rencontrés à Bamako avec l'équipe du projet et les représentants de l'UE, pour démarrer au niveau technique une discussion sur l'organisation des opérations transfrontalières. Cet objectif se justifie au vu des formations, matériels et équipement reçus, ainsi que par les résultats des premières opérations menées par les unités. La réunion a permis de confirmer l'appropriation du projet par chaque gendarmerie et de montrer l'intérêt des pays impliqués pour la continuation de l'action.

A la suite de cette réunion, une lettre officielle des cinq pays où la phase de Mentorat est déjà en cours a été adressée à l'UE demandant son soutien additionnel pour renforcer les unités déjà créés et formées, faire face aux défis internes, mieux assurer le contrôle des frontières, et réaliser des opérations conjointes avec des unités des pays voisins.

- Mauritanie : Lettre du mois de janvier 2019 signée par le Chef d'Etat-major de la Gendarmerie nationale, demandant le soutien pour la création d'**une nouvelle unité GAR-SI** afin de prendre en charge la frontière sud-est. L'implantation sera prévue soit à Kiffa, soit à Aioun El Atrouss
- Niger : Lettre du janvier 2019 signée par le Haut commandant de la Gendarmerie Nationale, sollicitant le soutien de l'UE pour « la création d'**une deuxième Compagnie GAR-SI** supplémentaire, qui pourrait être implantée à Say ou à Torodi ou sévissent de manière récurrente les menaces terroristes. Ceci afin de renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale pour les réactions promptes et salvatrices », « en appui à la première et faciliter ainsi un plus grand contrôle du territoire et leur déploiement dans les zones qui souffrent de la criminalité et du terrorisme, permettant également une réponse plus rapide en cas d'actes criminels ou d'atteinte à la sécurité des populations ».
- Mali : Lettre du mars 2019 signée par le Secrétariat General du Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, sollicitant le soutien de l'UE pour la création de **trois unités GAR-SI** au Mali, afin de mieux combattre la menace des groupes terroristes actifs dans ses zones frontalières.
- Burkina Faso : Lettre de mars 2019 signée par le Ministre de la Sécurité, sollicitant l'appui de l'UE pour la création de **2 Unités GAR-SI** supplémentaires, de 80 agents chacun, qui seront déployées dans la partie Est ou Nord du territoire, qui enregistrent ces derniers mois une recrudescence des actes terroristes.
- Sénégal : Lettre de février 2019 du Haut commandant de la Gendarmerie nationale, demandant un appui supplémentaire de l'UE pour couvrir les **moyens logistiques** importants pour le **fonctionnement de l'unité GAR-SI déjà créé**, ce qui contribuerait à maintenir la durabilité du niveau de performance attendue de ladite unité. Cette lettre a été complétée par un deuxième courrier du mois d'avril, avec la déclinaison en trois volets pour « *une aide financière qui sera destinée à l'entretien et la maintenance des matériels et du cantonnement* » ; « *le mentorat opérationnel (tactique et technique) et stratégique (doctrine d'emploi) pourrait être poursuivi grâce à des missions de courte durée (...) afin de favoriser une forme 'accompagnement conseil' pour asseoir la capacité opérationnelle ainsi que la durabilité du GAR-SI (durée : 2 a 3 ans)* » ; « *une augmentation des effectifs du GAR-SI actuel (une cinquantaine de personnels supplémentaires...) participerait à améliorer le cycle de fonctionnement de l'unité* ».

2.3. Enseignements tirés.

L'unité GAR créée en 2012 au Sénégal a donné des résultats excellents. C'est ainsi que les autorités sénégalaises ont demandé plusieurs fois la création d'autres unités de ce type.

Le GAR du Sénégal est une unité d'intervention créée pour renforcer les capacités opérationnelles de la gendarmerie mobile, spécialisée dans la gestion de la sécurité de proximité en zone rurale. Le GAR Sénégal, ce n'est pas seulement une unité de réserve ou chargée des opérations de réaction, c'est aussi une unité polyvalente qui développe un service quotidien, pour assurer la présence de l'état dans des zones éloignées.

Il a, à cet effet, été détaché aux frontières Nord et Est du pays (dans les villes de Kidira et Ourossogui) pour lutter contre le terrorisme et le banditisme transfrontalier puisque ces zones sont celles où se trouvent les problèmes de sécurité les plus importants.

Parmi les enseignements à tirer de cette première expérience, l'importance de développer et mener des processus de formation-relais afin de soutenir le pays concernés dans la création d'autres GAR et de garantir leur pérennité.

L'unité GAR au Sénégal a été exclusivement créée sur la base de la formation, sans provision d'équipement. Malgré ce manque initial, le GAR a perduré non seulement dans le temps en s'appuyant uniquement sur les moyens et les ressources propres au pays, mais il a aussi acquis de nouvelles capacités comme, par exemple, celle de la protection de la nature (zones forestières du parc naturel de Niokolo-Koba dans le Sud-ouest du pays). Cette nouvelle capacité sera considérée comme une leçon apprise lors de la phase de formation prévue dans ce projet.

[top up] Enseignement tirés du projet en cours

L'expérience acquise après plus de deux ans d'exécution sera bénéfique pour la deuxième phase du projet, et permettra de guider les activités planifiées afin d'optimiser les ressources et d'améliorer l'efficacité des actions. Cet avenant bénéficiera en particulier des bénéfices des formations déjà dispensées, notamment au niveau des formateurs.

Formation

Le schéma suivi jusqu'au présent est considéré comme valable : une première *formation de cadres et formateurs-relais*, suivie d'une formation du reste du personnel de l'unité et finalement une formation spécialisée. Néanmoins, compte tenu de l'expérience acquise, la formation de nouveaux cadres et formateurs-relais peut être accélérée sur deux mois (au lieu de trois) et être entièrement dispensée sur place, sans besoin de déplacer le personnel à Logroño (comme ce fut le cas pour les premières Unités déjà créées). Ainsi les formateurs locaux de l'unité GAR-SI déjà existante seront mis à contribution. L'expérience acquise par les cadres et formateurs-relais des unités GAR-SI créées, tant au niveau de la sélection du personnel que de l'élaboration des programmes d'études et de la formation, est essentielle et permettra de réduire les coûts.

La *formation logistique* sera également approfondie et la durée du cours prolongée d'une semaine. Il a été constaté, notamment à cause des contraintes inhérentes à chaque pays, que la formation dans ce domaine devait être renforcée.

La *formation en matière de moyens techniques* acquis pour les unités va être également approfondies, notamment pour couvrir l'utilisation de drones, caméras thermiques et moyens de communications. Lors des prochains achats, la formation dispensée par les sociétés soumissionnaires sera augmentée afin de que les utilisateurs disposent d'une plus grande connaissance de ces moyens techniques.

Matériel

Une analyse approfondie pour évaluer l'utilité et la qualité des équipements et matériels fournis aux premières Unités GAR-SI sera menée de concert avec les Gendarmeries Nationales. Ce sera le moment aussi de mettre à jour (le cas échéant) les besoins en matériel sur la base de l'expérience acquise. Tous les équipements seront adaptés aux réalités complexes de chaque pays et une attention toute particulière sera prêtée à la chaîne logistique et à l'homologation des moyens avec ceux déjà utilisés par les autres unités de chaque Gendarmerie Nationale afin de garantir l'interopérabilité entre les forces.

Concernant les procédures d'achat, un dialogue préalable avec les autorités nationales s'impose afin d'éviter des obstacles mais aussi les retards dans la livraison des équipements, véhicules et matériels.

La qualité du matériel et le niveau de protection des équipements devra répondre à l'exigence de sécurité des agents.

Mentorat

Les missions de mentorat, conduites par des experts venant des gendarmeries des pays européens membres du consortium (Espagne, France, Italie et Portugal) se sont avérées très utiles. Cette approche continuera d'être utilisée et adaptée (en fonction des leçons tirées des missions réalisées par les premières Unités GAR-SI) pour les nouvelles unités, avec des résultats réorientés et augmentés en fonction des circonstances de chaque pays. En parallèle, des missions d'experts européens en maintenance et logistique seront réalisées afin de vérifier que les équipements et matériel achetés sont stockés et entretenus convenablement.

Dans les activités de mentorat participeront également des membres sélectionnés des unités déjà créées, afin de renforcer leur formation et de promouvoir l'autosuffisance du GN. Une fois le projet terminé, la Gendarmerie sera en mesure de développer le cycle complet de création d'unités type GAR-SI, dès la sélection du personnel et leur formation jusqu'à la phase de mentorat.

Synergies

Le projet s'est caractérisé par le maintien d'une étroite relation avec les autres missions, projets et organisations qui travaillent dans chacun des pays, profitant de l'expérience des experts qui ont dispensé une formation spécialisée dans divers domaines (migration, droits humains, protection des communautés vulnérables, tir de précision ou détection de IEDs). Il s'agit de continuer et renforcer cette ligne de travail profitant ainsi de l'expérience et du savoir-faire sur le terrain.

Caractère régional du Projet

S'agissant d'un élément d'une grande importance pour le maintien de la cohérence du projet, on envisage de renforcer les activités qui consolident ce caractère régional.

Approche de genre et droits humains

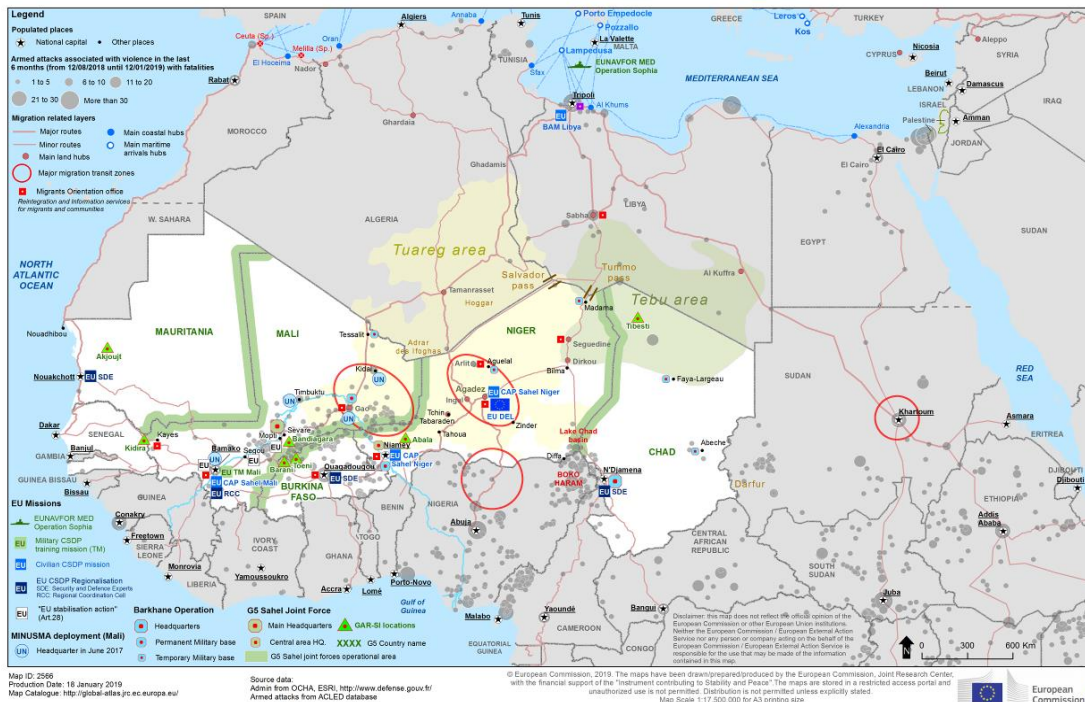
La mise en œuvre du projet a montré le besoin de renforcer l'approche sur le genre, raison pour laquelle la perspective de genre sera incluse non seulement dans le monitoring et suivi de l'action, mais aussi dans le curriculum des formations, avec des sessions thématiques spécifiques dans la matière (y incluant le respect des droits, le traitement correct et la prévention de la violence contre les femmes faisant partie de la Gendarmerie nationale et des femmes vivant dans les zones de déploiement des unités, et la sensibilisation sur leur droits et leur valeur ajoutée dans la société). De même, il faut aussi renforcer l'approche des droits humains.

Dans l'avenir, les efforts vont être portés en ce sens, avec une inclusion de la perspective de genre et des droits humains dans le monitoring, suivi que sera bientôt développée.

2.4. Actions complémentaires

Ce projet ne prétend pas à lui seul répondre aux défis sahéliens. En revanche, il propose un outil complémentaire qui s'intégrera pleinement dans le cadre d'une approche globale.

En effet, de nombreux acteurs sont présents dans la région, dont les actions sont pertinentes pour celles proposées dans le cadre de ce projet (cf. carte ci-dessous).



Elles incluent:

- Les actions financées par l'Union européenne au titre du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, y inclus ceux déjà approuvés (i.e. création d'une Equipe Conjointe d'Investigation au Niger; le projet "Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region", mis en œuvre par INTERPOL pour un montant de 5M€ qui apportera un appui aux FSI de la région, dans la collecte, gestion, analyse et partage de l'information policière"; "Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité") et ceux dans le pipeline en matière d'appui aux forces de sécurité intérieure/justice et de gestion des frontières au Mali, Burkina Faso et Niger) ;
- Les actions financées par l'Union européenne au titre d'autres instruments financiers (FED – PIN), IcSP, etc.
- Les missions PSDC de l'Union européenne (EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger, EUTM Mali), [top up] de soutien aux forces de sécurité intérieure ;
- [top up] La régionalisation de l'action de la PSDC au Sahel est une initiative lancée en 2017 combinant des activités civiles et militaires dans les domaines de la sécurité et de la défense dans le but: 1) de soutenir la coopération transfrontalière; 2) Soutenir les structures de coopération régionale, en particulier celles du G5 Sahel et 3) Dans ce contexte, renforcer les capacités nationales des pays du G5 Sahel.

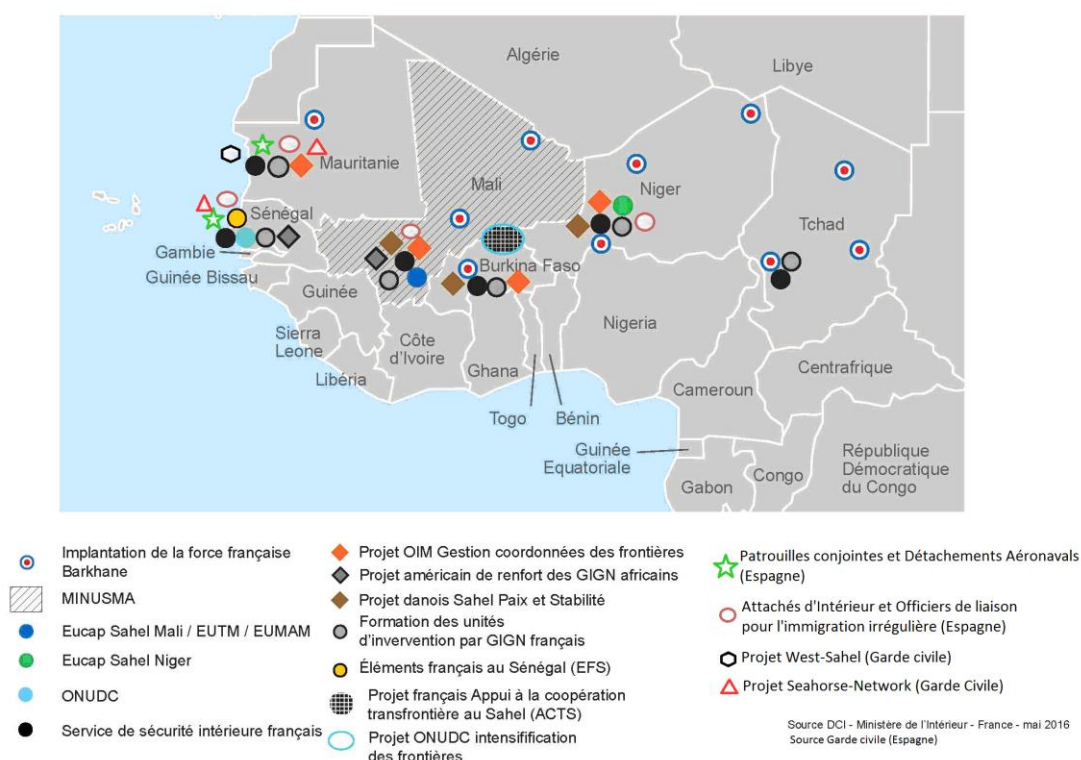
Depuis juin 2019, la Cellule régionale de conseil et de coordination (RACC) a été créée et son réseau d'experts de la sécurité intérieure et de la défense est basé dans tous les pays du G5. L'un de ses objectifs est de renforcer la coopération internationale en faveur des structures et des pays du G5, en étroite coordination avec les missions PSDC, en facilitant également la coordination interne de l'UE en matière de sécurité et de défense.

- La mission des Nations-Unies au Mali (MINUSMA) ;
- L'opération militaire française Barkhane qui s'étend sur l'ensemble de la zone G5-Sahel ;
- Les actions de coopération des Etats Membres de l'UE à niveau bilatérale et régionale (i.e. création des Escadrons de surveillance et d'Intervention par la France (ESI) au Sénégal) ;
- Les actions de coopération d'autres bailleurs de fonds et d'autres organisations internationales et régionales, y inclus le G5 Sahel, avec lesquelles une coopération étroite sera recherchée.

Ainsi, les actions conduites devront pleinement s'articuler avec les différents projets et opérations, civiles ou militaires, existants dans la zone. La notion d'interopérabilité avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux sera également recherchée pour les Unités ainsi créées. Leur souplesse et leur polyvalence permettront en outre de s'adapter aux particularités locales et de faire évoluer dans le temps, le spectre de leurs missions et/ou leurs zones de compétence le cas échéant.

En ce qui concerne en particulier la complémentarité avec les missions PSDC, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, les sujets abordés seront différents et donc une pleine complémentarité sera assurée. Néanmoins, une plus étroite coopération pourrait être explorée au bénéfice de membres de la GAR-SI.

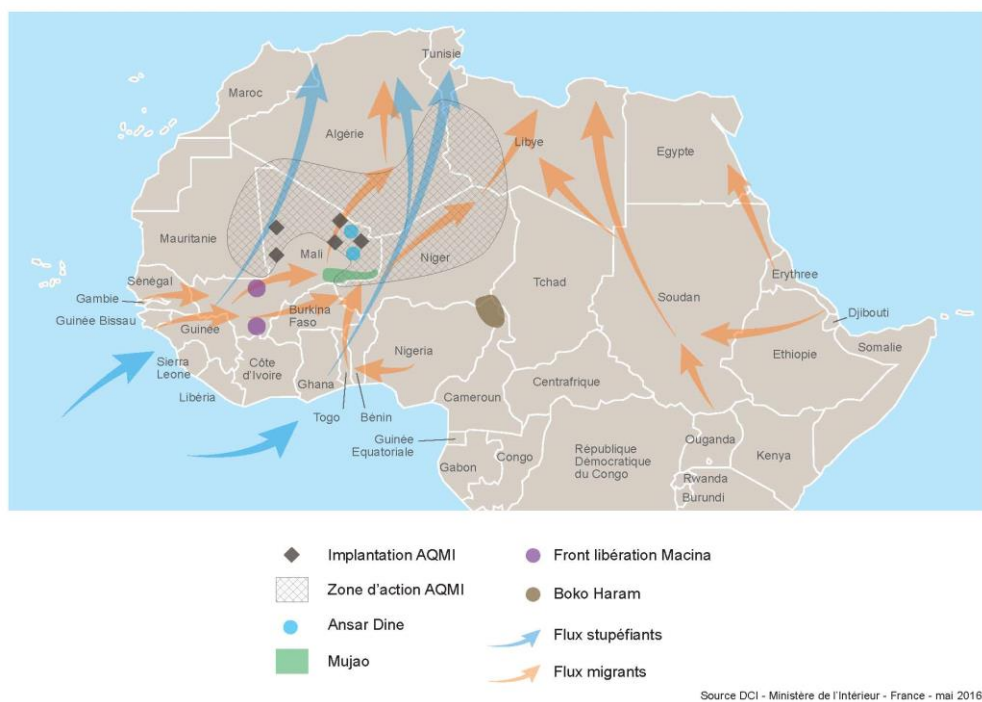
Acteurs et projets de coopération au Sahel



D'un point de vue géographique, une première approche fondée sur les différents relais locaux permet d'ores et déjà de déterminer quelques zones d'action prioritaires.

L'ensemble de ces éléments sera affiné au cours des différents contacts établis au préalable (nationaux, régionaux et internationaux) mais également lors de la phase d'analyse prévue dans le projet.

Risques et menaces au Sahel



2.5. Coordination des donateurs

Compte tenu de la multiplicité de projets et d'initiatives dans les pays ciblés à la fois de la part des Etats Membres de l'Union européenne et des organisations régionales et internationales, un effort particulier devra être fait pour une étroite coordination parmi les acteurs opérants sur le terrain. Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds doit être donc assurée dans le cadre des forums de dialogue établis afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.

Un effort spécial devra être mis en place au sein de l'Union européenne, à travers principalement les DUEs, pour assurer une étroite coordination entre les activités de coopération des Etats Membres, les initiatives financées par les différents instruments de l'UE, ainsi qu'avec les différentes missions PSDC : l'EUCAP Sahel au Mali et au Niger, l'EUTM Mali, [top up] ainsi que le déploiement de la régionalisation des missions PSDC dans sa deuxième phase à compter de juillet 2019, au profit de la Mauritanie, du Burkina et du Tchad. Le partenaire de mise en œuvre assurera la liaison avec les missions RACC et PSDC.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs et résultats attendus

L'**objectif global** de cette action est de contribuer à la sécurité des populations et à la stabilisation tant des pays concernés qu'au niveau régional, y inclus dans les zones éloignées et transfrontalières, comme condition préalable pour leur développement socio-économique durable.

En appui aux structures nationales déjà existantes et dans le cadre des initiatives en cours et à venir en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les pays concernés, les **objectifs spécifiques** de cette action sont les suivants:

1. Rendre plus efficace l'action préventive et réactive des forces de sécurité nationales afin de garantir un contrôle plus efficace du territoire et des frontières des pays ciblés, y inclus dans les zones éloignées et transfrontalières;
2. Créer des conditions favorables à une meilleure coopération transfrontalière et régionale parmi les pays concernés et ainsi contribuer à une lutte plus efficace aux menaces transnationales, y compris celles posées par les réseaux terroristes et de criminalité organisée.

Les résultats escomptés sont les suivants:

Résultat 1: La capacité opérationnelle – préventive et réactive – des forces de sécurité nationales est renforcée à travers la création d'une ou plusieurs Unités GAR-SI (Groupe d'Action Rapide – Surveillance et Intervention) dans chaque pays concerné.

Résultat 2: L'interopérabilité entre les forces homologues (unités GAR-SI) des pays concernés est améliorée et plus globalement, la coopération transfrontalière est encouragée.

Il est envisagé de créer les unités GAR-SI au sein des Gendarmeries nationales des pays bénéficiaires avec des personnels d'unités déjà existantes et seront intégrées dans les respectifs structure de commandement nationales².

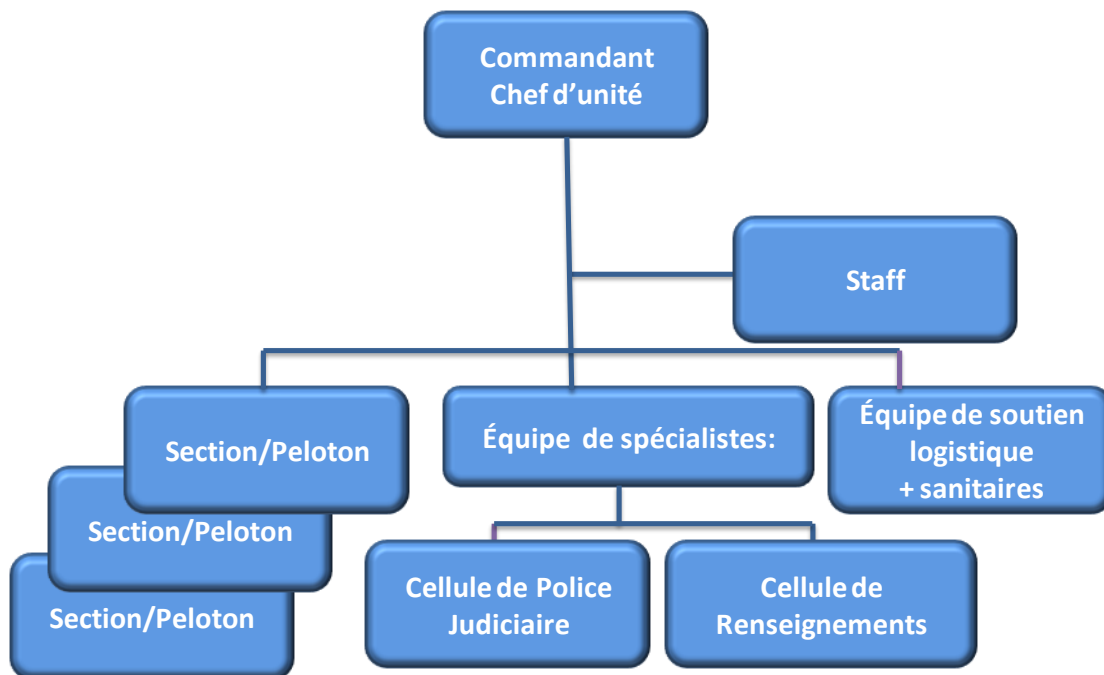
Chaque unité GAR-SI est conçue comme une unité policière robuste, flexible, mobile, multidisciplinaire et autosuffisante [top up] d'environ 120-150 membres par pays (dimension "compagnie") dont la zone d'affectation devrait être prioritairement les vastes zones peu peuplées, en dehors de grandes villes.

Ces unités sont censées avoir une double nature: 1) préventive (fonctions de sécurité publique; déploiement opérationnel de fermeture de la zone, ratissages, opérations d'étanchéité des frontières, police de proximité) et 2) réactive, en soutenant d'autres unités territoriales, ou en cas d'incidents graves. Ainsi, les GAR-SI combineront les mandats qui, dans les pays concernés, sont normalement attribués à deux unités différentes (unités de patrouille et groupes d'intervention) mais avec la capacité de rester plus longtemps dans la zone d'opération grâce aux équipements logistiques.

S'agissant d'unités multidisciplinaires, elles seront préparées pour combattre le terrorisme, la criminalité organisée, y inclus le trafic des êtres humains et contribuer à la protection de l'environnement.

Chaque unité GAR SI est structurée selon le schéma ci-dessous

² Les études préliminaires montrent que dans certains pays de la zone existent deux corps policiers chargés du control du territoire, la gendarmerie nationale et la garde nationale. Les gardes nationales de ces pays sont très hétérogènes en ce que concerne leur taille et leurs fonctions, car il y a des Gardes Nationales très puissantes comme dans le cas du Mali ou du Niger et d'autres moins développées. Par contre le secteur des gendarmeries est plus homogène avec presque toutes les fonctions nécessaires pour créer les unités GAR-SI et donc rendre plus facile le travail du projet.



Dans cette compagnie, trois sections/pelotons d'environ [top up] 30 membres chacune seront créées afin d'établir des relèves dans des services de longue durée et des cycles d'activité divisés en trois phases: entraînement, repos et service. Dans chaque section, il y aura des spécialistes en conduite, tir de précision, franchissement opérationnel et recherche et localisation d'engins explosifs improvisés (IEDs). Tous les membres auront une formation aux premiers soins et doivent posséder des connaissances de base sur la police judiciaire. Tous les membres recevront également une formation approfondie en TCC (Tactical Combat Casualty Care), leur permettant de soigner et d'assurer le conditionnement médical de survie des blessés lors des opérations. [to up] En outre, du personnel sanitaire mis à la disposition par les Gendarmeries nationales intégrera aussi l'unité.

L'équipe de spécialistes sera composée approximativement par [top up] 10 membres, et aura pour fonctions: Cellule de Renseignements et Cellule de Police judiciaire, en mesure d'effectuer les enquêtes préliminaires, la sauvegarde de preuves et les enquêtes de base, sous la direction et la supervision de l'autorité judiciaire. L'autonomie et le maintien seront garantis par une Équipe de soutien logistique qui sera composée de [top up] 5 à 10 membres.

3.2. Principales activités

3.2.1. Activités liées à chaque résultat

La mise en œuvre de cette Action a lieu selon une approche modulaire et par pays, chaque module consistant dans la création des unités GAR-SI du type compagnie composée de 120-150 membres. De façon indicative, chaque unité est opérationnelle en [top up] 20-23 mois (environs 11 mois pour compléter la formation, l'équipement de l'unité et son déploiement, et le reste pour le mentorat). Les activités censées d'impliquer deux ou plus pays voisin (en terme de coopération transfrontalière) seront conduites dès que possible et lors que les unités concernées soient complètement opérationnelles.

Pour chaque module, et donc pour chaque pays, la mise en œuvre proprement dite est anticipée par un diagnostic et planification approfondis sur le terrain, agréée avec chaque pays bénéficiaire, visant à mener un état des lieux et une estimation actualisée des besoins dans chaque pays et planifier donc des activités sur mesure pour chacun d'entre eux.

Sur la base des éléments recueillis pendant cette activité, un Plan d'Action détaillé par pays a été établi.

Ce plan d'action détaillé contient des activités chiffrées, justifiées et présente la valeur ajoutée de l'ensemble des tâches comme participant à l'effort général en faveur de la sécurité humaine dans les pays concernés, ce qui permet de prioriser les actions à mettre en œuvre, ainsi que la contribution de chaque partenaire du Consortium, d'établir un calendrier détaillé de la mise en œuvre des activités de la mise en œuvre, ainsi que d'en définir les échéances et livrables.

Le plan d'action et le **plan d'achat [top up] agréés au niveau national avec les Gendarmeries nationales concernées**, est soumis à l'approbation du Comité de Pilotage du pays bénéficiaire avant le commencement de la phase de mise en œuvre.

S'agissant d'un projet multi-pays, l'ordre des pays où le déploiement a été décidé conjointement entre les partenaires du Sahel destinataires du projet et l'Union européenne, en tenant compte des besoins stratégiques de chacun. Utilisant un point de vue technique, le projet a commencé en 2017 par la Mauritanie (pays stable, avec un important nombre d'initiatives de coopération déjà menées par la garde civile et de la gendarmerie nationale française, ayant des relations excellentes et en mesure de soutenir les corps policiers participant au projet). Cette première expérience contribuera à lancer le projet, en surmontant les problèmes initiaux de base. En partant de l'expérience acquise, le projet continuera au Mali, Niger et Burkina Faso, pour terminer au Sénégal et au Tchad.

[top up] Pour créer les 7 unités GAR-SI additionnelles demandées par les pays bénéficiaires du projet, l'expérience acquise lors du premier volet sera mise à profit afin de réduire les délais de mise en œuvre et les coûts y afférant en fonction du chronogramme des activités infra (Annexe 1: chronogrammes indicatifs). Cette nouvelle phase débutera en Mauritanie (où le mentorat de la première unité a déjà finalisé) et au Sénégal (qui demande un soutien renforcé de l'unité déjà créée).

A. PHASE DE DIAGNOSTIC³

Activités menées pendant cette phase

A.1: Etat des lieux

Le but de cette activité est de

- Continuer le dialogue avec les partenaires nationaux afin de garantir la pleine appropriation de l'action et identifier dans chaque administration nationale un point focal qui sera impliqué pendant toute la mise en œuvre ;
- Conduire une analyse des risques et finaliser l'identification des principales menaces sécuritaires notamment dans les zones où les unités seront censées être déployées ;
- Conduire une analyse détaillée des principales parties prenantes censées d'être impliquées dans la mise en œuvre de l'action, notamment:
 - agences policières des pays bénéficiaires (gendarmerie, police, garde nationale le cas échéant) et ministère(s) de tutelle ;

³ Activités déjà menées à l'heure actuelle.

- forces armées, qui, surtout dans les zones éloignées et transfrontalières, agissent dans un mandat civil ;
 - plus largement, gouvernement, parlement (en particulier dans son rôle législatif et de contrôle démocratique), acteurs judiciaires, cour des comptes ;
 - société civile (en tant que bénéficiaire potentiel de l'action, mais également dans son rôle de contrôle démocratique) ;
 - etc.
- En ce qui concerne notamment les agences policières, une étude approfondie de leur structure et de leur organisation devra être conduite afin de garantir la pleine intégration des unités créées dans les structures nationales et assurer ainsi leur pérennité. En particulier, il s'agit ici d'identifier les mécanismes de commandement et de contrôle de l'Unité à créer, définissant sa dépendance, ses relations fonctionnelles et organiques dans les structures de l'institution policière pour garantir sa pleine capacité opérationnelle.
 - Il sera aussi important d'identifier de possibles unités déjà existantes pouvant servir de base pour la création des unités GAR-SI.
 - Identifier le cadre juridique actuel qui peut aider à la création d'unités, ou l'absence des règles juridiques sur le sujet.

A.2: Mapping des actions et des acteurs

Afin d'éviter toute duplication et assurer au contraire une pleine synergie et complémentarité, cette activité vise à mener un mapping minutieux des acteurs susceptibles d'interagir avec les futures unités GAR-SI (par exemple les Etats membres de l'UE, les autres bailleurs comme les Etats Unis, etc) ainsi que de leurs activités, de leur géographie d'action et de leurs calendriers.

Une attention particulière sera réservée aux missions PSDC afin de définir les modalités d'interaction et de coopération avec ces dernières. Par exemple,

- Les missions CSDP pourraient être impliquées dans la sélection et l'identification des stagiaires.
- Comme dans d'autres projets couverts par le Fonds Fiduciaire, un système de partage de l'information pourrait être institué avec les missions pour permettre à celles-ci de tirer parti de l'expérience et de corriger les erreurs éventuelles.
- Certaines formations pourraient être effectuées conjointement avec les missions.
- Les missions seront également attentives aux questions liées à l'interopérabilité entre les GAR-SI et les autres forces de sécurité intérieure.

A.3: Cartographie des besoins

Un diagnostic relatif aux besoins des pays concernés, y inclus en matière de maîtrise du territoire et de gestion de la frontière, sera organisé afin d'adapter le modèle GAR-SI aux nécessités existantes et assurer ainsi sa pleine valeur ajoutée et complémentarité avec les structures déjà existantes.

Il faudra en particulier identifier les besoins de formation. À partir du système de formation actuel dans l'organisation policière, il faudra identifier les stages nécessaires aux différents niveaux et les mécanismes de formation continue.

[top up] Lors de cette nouvelle phase, la cartographie sera révisée au cas par cas en collaboration avec la Gendarmerie nationale.

A.4: Diagnostic "Achats et Infrastructures"

Il s'agira ici d'identifier les infrastructures opérationnelles déjà existantes, notamment en termes de structures de formation, sur lesquelles les activités de formation prévues tout au long du projet pourraient s'appuyer.

Il s'agira aussi de définir l'équipement nécessaire pour les unités GAR-SI ainsi que son coût (y inclus pour son entretien). Dès ce premier diagnostic, les aspects de durabilité seront intégrés aux réflexions et méthodologies pour assurer l'effectivité des actions menées par le projet (voir ci-dessous).

[top up] Concernant les unités GAR-SI déjà créés, l'évaluation finale sur la capacité opérationnelle de chaque unité servira pour analyser les éventuels besoins additionnels.

A.5: Rédaction d'un plan d'action détaillé par pays (voir ci-dessus)

[top up] Concernant la nouvelle phase, dans les pays où la création de nouvelles unités est prévue, un plan d'action sera préparé et rédigé en collaboration avec les autorités et sera soumis à l'approbation du Comité de pilotage national.

A.6: Définition et mise en œuvre du processus de sélection du personnel qui intégrera les Unités.

Il s'agit ici de:

- Définir des profils des membres des Unités.
- Soutenir la sélection des formateurs.
- Prêter assistance lors de la sélection des cadres.
- Soutenir les autorités dans le processus de sélection des autres membres.
- Établir un système de qualité parmi les personnels sélectionnés.

A.7. Assistance dans l'élaboration d'un cadre juridique adéquat pour la création et opérationnalisation des unités GAR-SI et assurer leur cohérence avec le système national ainsi que leur durabilité.

Cette activité comprendra un soutien aux autorités nationales pour l'élaboration des normes légales et réglementaires régissant la création, la structure et le fonctionnement des Unités GAR-SI. Une attention particulière sera accordée à la définition du mandat des Unités GAR-SI (y inclus ses règles de fonctionnement, la chaîne de commandement, la complémentarité et interopérabilité avec les forces existantes, etc.) et à l'institutionnalisation de ces Unités dans les systèmes nationaux, y inclus en termes d'allocation budgétaire, afin de garantir leur pérennité.

[top up] A.8. Volet dédié à l'approche droits humains

Conformément aux principes de l'Agenda 2030 et du Nouveau Consensus Européen pour le Développement, le respect des droits humains et l'égalité des sexes revêtent une importance capitale pour le développement durable.

Dans le cadre du projet, il est nécessaire d'encourager la non-discrimination autant que l'égalité et la participation des femmes dans le domaine de la sécurité. L'inclusion de

l'approche de genre et droits humains au projet se déroulera en deux directions : d'une côté, l'attention sera dirigé vers les dynamique internes et propres des Unités GAR-SI et des Gendarmerie Nationales ; de l'autre, on envisage d'étendre le respect des droits humains et l'égalité des sexes dans la relation entre les participants au projet et la société civile.

Pour cela, les objectifs suivants ont été envisagés :

- Réaliser des activités de formation (voir activités décrites en B.1.2 – ci-dessous) dirigées aux bénéficiaires directs du projet (membres des unités GAR-SI et officiers des Gendarmeries nationales).
- Inclure un mécanisme de suivi, contrôle et évaluation qui servira à mesurer le progrès interne dans le respect des droits humains et de l'égalité des sexes.

A.8.1. Etat de lieux :

- Dans cette phase, toutes les informations issues de l'analyse de genre doivent être obtenues, afin de planifier l'intervention à l'avenir.
- Réalisation d'une analyse du contexte global par rapport à l'approche du genre dans le cadre du projet.
- Analyses des acteurs impliqués dans le cadre du projet : Equipe administrative/technique, coordinateurs au terrain, formateurs, membres de unités et autres acteurs impliqués.

A.8.2. Identification des besoins :

- Identification des principaux problèmes qui existent pour chaque acteur impliqué.
- Analyse des causes substantielles et directes et élaboration d'un arbre de problèmes.
- Rapport d'identification incluant les diagnostics et analyses (données désagrégées par sexe, analyse utilisant les outils conceptuels de genre : qui fait quoi, qui décide, qui utilise, qui contrôle ?).

B. PHASE DE MISE EN ŒUVRE

B.1. Formation et délivrance d'équipement et matériels

B1.1: Elaboration du plan de formation du personnel des Unités GAR-SI, y compris le matériel pédagogique

Des programmes de formation nécessaires pour chacun des niveaux qui composent les Unité GAR-SI seront élaborés, y compris un plan de formation spécifique pour la manipulation de l'équipement policier.

[top up] Le plan de formation ainsi que la planification du processus de sélection des nouvelles Unités GAR-SI aura lieu en tenant en compte l'expérience et l'avis des responsables de chacune des unités déjà créées. La création des unités continuera progressivement dans le reste des pays conformément au chronogramme (cf. annexe 1), qui inclut cinq mois de formation et cinq mois de mentorat pour chaque nouvelle unité créée).

B.1.2: Formation du personnel.

Cette activité comprend : la formation des formateurs et la formation des cadres de commandement principalement en Espagne, dans le CAE (Centre d'entraînement spécial) de

la garde civile; des cours initiales et de spécialisation pour le personnel des Unités et des formations à l'utilisation et l'entretien des équipements de l'Unité dans les pays concernés ; et la définition d'un plan de formation continue.

[top up] Les délais du plan de formation des 7 unités GAR-SI additionnelles seront plus courts et les formations seront dispensées sur place. En cas de besoin, les membres des premières unités GAR-SI ayant finalisé le mentorat pourront bénéficier des formations offertes aux membres des deuxièmes unités, en tant que recyclage.

[top up] Formation en droits humains

(1) Elaboration du Plan intégral de formation (adapté au cas par cas aux pays) : qui permettra aux acteurs participants d'avoir des connaissances sur l'intégration effective de droits humains (avec une attention spéciale au genre) dans le projet. Avec l'adoption de critères communs pour la formation initiale et continue de tous les acteurs du projet et un calendrier de formation à exécuter au cours du premier semestre du projet.

(2) Mise en œuvre du Plan de formation : Formation et spécialisation des professionnels et acteurs concernâtes ; élaboration des documents de référence, prenant en compte les bonnes pratiques.

(3) Suivi et évaluation approche droits humains.

- i. Mobilisation des acteurs concernés.
- ii. Identification des meilleurs pratiques dans l'intervention.
- iii. Diffusion des réalisations et des meilleurs pratiques au sein du projet.
- iv. Définition des indicateurs pour mesurer de manière fiable les résultats de l'intervention.

B.1.3: Dotation des Unités GAR-SI.

Cette activité comprendra l'élaboration du plan d'achat pour l'acquisition des équipements de dotation pour les Unités; l'exécution du plan d'achat et la dotation des Unités (l'achat d'armement et munitions est exclu). Ce plan inclut l'entretien des équipes.

Les aspects de durabilité seront pleinement pris en compte. En particulier, le partenaire de mise en œuvre veillera à que le matériel acheté soit conforme et adéquat à son usage dans des conditions difficiles; le matériel puisse être dûment livré et installé là où il devrait être utilisé; des formations pour l'utilisation conforme du matériel soient conduites; l'entretien des équipements soit pris en compte dans le cahier des charges, etc.

Ainsi, une fois le projet conclu, la pérennité du matériel des unités GAR-SI repose sur :

- La robustesse des véhicules, des matériels et les pièces de rechange dont les unités seront dotées, en cherchant toujours la disponibilité au niveau local ou la coordination avec d'autres projets et initiatives internationales de coopération.
- Formation en matière d'entretien d'équipements.
- L'inclusion dans les budgets correspondants à l'achat de pièces de rechange (les unités les conserveront une fois le projet conclu), aux réparations et à l'entretien

pendant la durée du projet. Ces actions assurent une période minimale de 4 ou 5 ans de fonctionnement de l'unité.

- Une fois le projet terminé, les corps policiers européens associés au projet pourront continuer à conseiller et soutenir certains des pays bénéficiaires.

[top up] Partant du principe de disposition du matériel et équipements pour les formations des 7 unités GAR-SI additionnelles, des démarches seront entamées dans les meilleurs délais pour que la plus grande partie du matériel soit disponible au début de la formation de base. De cette façon, les efforts seront dirigés pour l'accélération des procédures d'achats afin d'arriver à une livraison progressive des équipements au cours des formations.

Les besoins additionnels identifiés à l'occasion de l'évaluation sur la capacité opérationnelle finale seront évalués cas par cas et des achats complémentaires au bénéfice des premières unités pourraient avoir lieu.

B.1.4: Plans d'achat et entretien de matériel

[top up] Même s'il était prévu d'acquérir le même équipement policier que pour les six premières unités GAR-SI, y compris les équipes de télécommunications dont la compatibilité est essentielle pour le travail conjoint, [top up] finalement il y a eu des adaptations aux besoins exprimés par les gendarmeries nationales, et des variations en fonction du contexte. Puisque presque toutes les unités sont dotées du même type de matériel, un soutien logistique et un maintien conjoint sera facilité entre les unités lors d'opérations régionales.

Les plans d'achat seront révisés sur la base de l'expérience tirée de la première phase du projet, et définis en étroite collaboration avec les Gendarmeries Nationales concernées. Ils seront validés au niveau national par les Comité de pilotage de chaque pays de mise en œuvre.

Le financement de l'armement n'est pas prévu par le projet. [top up] Ce sont les Gendarmeries Nationales qui fournissent les armes et munitions aux membres des Unités GAR-SI.

B.2. Mentorat

B. 2.1: Création d'un système d'évaluation pour déterminer la Capacité Opérationnelle Initiale (en anglais, IOC) et la Capacité Opérationnelle Finale (en anglais, FOC) de chaque unité type compagnie.

À partir des capacités initiales (IOC), l'objectif final recherché sera défini et les capacités à acquérir (FOC) seront soulignées. Afin de pouvoir évaluer les deux capacités opérationnelles, des objectifs et des délais d'acquisition seront établis moyennant la réalisation d'exercices pratiques.

B.2.2: Soutien et mentorat des Unités GAR-SI.

Le suivi et le mentorat des Unités sera mené avec l'aide d'experts européens et ce jusqu'à atteindre la pleine capacité opérationnelle (FOC) de façon autonome. Une assistance et suivi continu seront assurés pendant l'exécution des dispositifs opérationnels.

Quant aux personnels, la durabilité est garantie par:

- La création de doctrine et de méthodes de travail définis, clairs et concrets.
- Formation-relais, chargés de maintenir l'esprit et les méthodes de travail de l'Unité.
- Contact permanent avec les Centres de Formation européens participants au projet.
- Une fois le Projet conclu, de même qu'au Sénégal, les coûts de l'unité seront pris en charge par les différents pays, sans que cela représente un grand effort budgétaire, étant donné que les salaires sont en tout moment assumés par l'État

[top up] La phase de mentorat des 7 unités GAR-SI additionnelles va suivre le même schéma de travail que celui employé jusqu'au présent, ainsi de concert avec les gendarmeries locales les localités où le mentorat va être réalisé avec les experts court terme (ECT) sont analysées. avec une durée plus courte, de 5 mois. Au cours de cette phase, diverses missions ECT vont être programmées. Celles-ci vont se focaliser sur les points faibles où les aspects à améliorer conformément aux rapports IOC. L'expérience du personnel des unités déjà formés va être également mise à contribution afin compléter ce travail.

B.3. Coopération transfrontalière : Operations conjointes avec les pays voisins

B.3.1: Création des procédures opérationnelles, des doctrines et des protocoles d'action communs

Le projet envisage la création de plans de formation, doctrine d'emploi de l'unité, manuels de procédures et de protocoles d'action pratiquement égaux pour toutes les unités, c'est pourquoi l'interopérabilité, en cas d'opérations conjointes, est pleinement garantie.

Dans la mesure du possible, on cherchera à faire des activités de formation et séminaires conjoints au terrain, ce qui favorisera aussi la connaissance entre les membres des unités de différents pays et la création d'un climat de confiance mutuelle.

B.3.2: Echanges de meilleures pratiques et échanges des officiers entre les Unités GAR-SI

Dans la mesure du possible, des officiers, préalablement formés dans d'autres unités GAR-SI créées avant, participeront à la formation et/ou au mentorat des unités de nouvelle création afin de pouvoir transmettre les leçons apprises sur la base de l'expérience de mise en œuvre du projet dans leur pays.

À la fin du projet, un séminaire entre des officiers de différents pays des unités formées se tiendra afin d'harmoniser des procédures d'action, de partager des expériences et de tirer les leçons apprises. En cas d'exister un accord de la part des pays bénéficiaires, ce séminaire pourrait s'institutionnaliser et se tenir une fois par an.

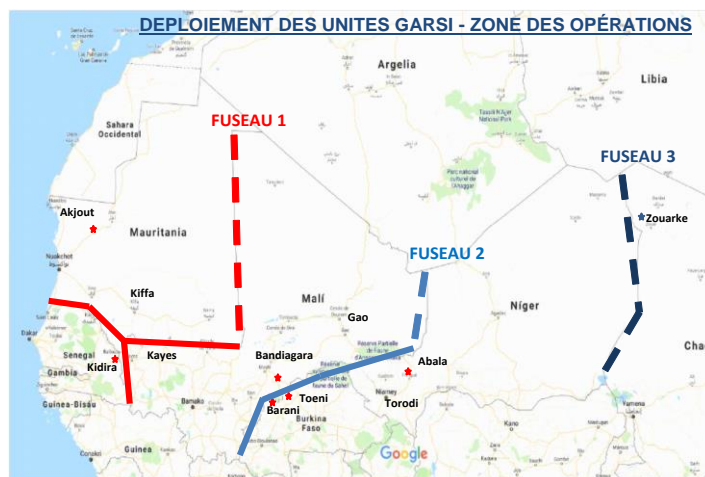
B.3.3: Organisation d'exercices ou d'opérations transfrontalières conjointes, y inclus avec la participation des partenaires externes, dans la mesure du possible

La dernière activité du projet sera une opération conjointe de contrôle du territoire et des groupes criminels organisés. Lors de cette activité, les bases de la collaboration et du travail conjoint des unités seront établies.

[top up] Les opérations conjointes, si elles sont autorisées par les pays bénéficiaires pourraient menées entre pays voisins suivant les trois fuseaux définis par la Force Conjointe du G5

Sahel. Un accord doit être donné par les hautes autorités de chacun des 6 pays bénéficiaires du projet.

Le degré de complexité de ces activités serait progressif, ces opérations pouvant consister (à titre d'exemple) en : des échanges d'informations à travers les systèmes de communication des unités GAR-SI (il s'agit de travailler afin que ces chaînes de commandement soutenues par le projet établissent et accordent des protocoles de coopération qui envisagent ces échanges d'informations); des patrouilles et opérations coordonnées de chaque côté de la frontière qui n'exigent aucun type d'infrastructure, jusqu'à des opérations plus complexes ou plus longues impliquant des réunions préalables de planification et la création de postes de commandement conjoints temporaires.



B.3.4: Coopération avec le G5 Sahel

Les opportunités de coopération avec le G5 Sahel en tant qu'entité clé pour la coopération en matière de sécurité parmi les pays concernés, seront examinées et poursuivies dans la mesure du possible.

[top up] **B.3.5:** Renforcement des relations entre les pays bénéficiaires du projet

Trois séminaires régionaux vont être organisés au cours du projet et auront lieu dans les différents pays choisis par les pays bénéficiaires du projet.

L'agenda des séminaires portera sur la situation régionale. Un dialogue étroit sera établi entre les participants, qui seront plus facilement informés des dernières avancées et défis de chaque unité nationale.

La question de l'interopérabilité sera abordée avec un intérêt particulier. Ces échanges et les activités programmées vont être utiles pour la rédaction de la doctrine et des protocoles des opérations conjointes.

3.2.2. Groupes ciblés et bénéficiaires finaux

Bénéficiaires directs : Gendarmeries nationales des pays bénéficiaires.

Les bénéficiaires finaux de l'action seront

- les populations locales résidant dans des zones de déploiement des Unités, surtout celles des zones plus isolées/reculées et transfrontalières, qui verront améliorés leur niveau de sécurité ainsi que le lien et la relation avec les forces de sécurité intérieure ;
- les groupes en situation de vulnérabilité à l'action des organisations criminelles opérant dans ces zones (femmes, enfants et migrants).
- le personnel en transit par ces zones, ce qui encouragera le commerce local.

3.3. Risques et hypothèses

L'exécution adéquate du projet est fondée sur les hypothèses suivantes:

- Un engagement politique au plus haut niveau tout aussi clair et ferme des autorités locales pour appuyer les actions nécessaires pour la mise en œuvre du projet et assurer leur durabilité.
- Une participation active et un appui important de la chaîne de commandement des institutions policières compétentes dès le début du projet pouvant garantir 'l'appropriation locale'. Dans ce but, une relation étroite et permanente devra être établie entre la direction du projet européen et la contrepartie locale de l'institution policière correspondante ayant un accès et une influence suffisants au niveau de la chaîne de commandement.
- Un cadre législatif et réglementaire adéquat contribuant à la durabilité de l'action dans le futur et une solidité institutionnelle.
- Des allocations financières régulières dans le budget de l'Etat contribuant à la durabilité de l'action.

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
Manque d'engagement politique de la part des autorités locales.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer un constant et régulier dialogue politique entre l'Union européenne (Commission, Conseil et SEAE), ses Etats Membres et les autorités politiques des pays concernés. – Des bons offices de la DUE en combinaison avec les ambassades des pays européens participant au projet – Intensifier la coordination et la coopération avec le G5-Sahel
Manque de réponse adéquate ou retard dans l'exécution des activités	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un constant et régulier dialogue sectoriel avec les institutions policières compétentes des pays concernés (<i>policy dialogue</i>) – Etablir des mécanismes et des structures pour le suivi du Projet (comités, groupes, etc.) – Assurer une communication fluide et régulière entre chacune des Unités GAR-SI créées. – Effectuer une évaluation de mi-parcours
Dégradation des conditions de sécurité pouvant mettre en danger l'exécution des activités.	Haut	<ul style="list-style-type: none"> – Coordonner les mesures de sécurité et les plans d'intervention avec la DUE et d'autres acteurs internationaux présents dans la zone d'opérations principalement avec les missions CSDP. – Prévoir des plans d'intervention qui seraient activés en cas de dégradation de la sécurité, y compris des évacuations éventuelles. – Établir un plan de sécurité pour accompagner les experts dans l'exécution de leurs activités.
[top up] Manque d'engagement pour renforcer l'interopérabilité des unités	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Standardiser les procédures – Création des espaces de réunion et dialogue
[top up] La perception de la sécurité et de la fonction des		<ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie de communication et

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
unités GAR-SI du côté de la population située dans des zones éloignées et frontalières est négative.	Moyen	visibilité adaptée au contexte local. - Echanges fréquentes avec les populations locales menés par les Coordinateurs du projet
[top up] La différence dans le développement des activités de projet dans chaque pays pouvant conduire à l'interopérabilité des unités	Moyen	- Superviser le progrès de toutes les Unités uniformisant le calendrier des activités autant que possible - Assurer une communication régulière entre les Unités GAR-SI afin de partager les bonnes pratiques
Difficulté et retard dans le recrutement de services et l'équipement dans le pays.	Moyen	- Activer le processus de recrutement dans les phases initiales afin de disposer de suffisamment de temps. - Impliquer les agences de mise en œuvre des projets ayant une expérience avérée dans ces milieux.
Difficulté pour la sélection des personnels en raison du manque de motivation pour faire partie des Unités opérationnelles.	Moyen	- Procurer aux membres de ces Unités un nouvel uniforme, un nouvel équipement et des insignes pouvant générer un sentiment d'appartenance à l'Unité. - La qualité du programme de formation ainsi que les contenus sont par eux-mêmes suffisamment attirants. - D'autres éléments de motivation doivent être pris en compte (primes, sanitaire, promotion professionnelle, préférence pour les affectations, etc...)
Manque d'infrastructures minimales dans le pays pour réaliser l'action.	Moyen	- Dans le cadre d'une évaluation des besoins initiale, établir l'offre d'infrastructures adéquates
Chaque Unité GAR-SI ne bénéficie pas d'une autonomie pérenne pour déployer ses activités une fois le Projet terminé	Moyen	- Tout au long de la mise en œuvre du projet, l'accent est porté sur la création d'une structure autonome. Pour assurer les meilleures conditions de durabilité, bien au-delà l'élaboration des procédures opérationnelles et protocoles d'action et des modalités de formation des formateurs, il sera crucial assurer un cadre législatif et réglementaire adéquat et des allocations budgétaires régulières au sein du budget de l'Etat.

3.4. Questions transversales

Le projet aura une répercussion positive à différents points de vue, comme celui de contribuer à la bonne gouvernance en élargissant le renforcement institutionnel aux zones sans aucune présence de l'État. Les unités créées sous ce projet pourront élargir l'action de l'État dans des zones isolées en procurant non seulement une sécurité générique, mais aussi une contribution à la surveillance des frontières, la protection de la nature, la lutte contre le terrorisme, le trafic des êtres humains et autres organisations criminelles, le recueil et le traitement d'informations et elles pourront incorporer une certaine capacité pour faire des enquêtes de premier niveau.

Do no harm : Néanmoins, lors de la planification de la mise en œuvre, une attention particulière sera réservée au principe "Do no harm" et à l'adoption d'une approche équilibrée qui tienne en compte les implications de la migration comme ressource de développement et outil de résilience pour les populations locales. Également, en travaillant avec les autorités nationales, il faudra veiller au plein respect de leurs

structures organisationnelles ainsi qu'à l'équilibre existant entre les forces de sécurité et à la répartition des fonctions entre elles.

[top up] Droits humains : Au cours de l'assistance technique, une attention particulière sera prêté à la formation dans l'accomplissement des standards internationaux en matière de Droits de l'homme et l'égalité des genres. De même, le projet inclura une formation concernant la protection de groupes particulièrement vulnérables dans cette zone, tels que les enfants, les femmes et les migrants irréguliers.

[top up] Genre : La perspective de genre présentera une importance spéciale dans le projet. Il faudra développer une identification de la situation de l'approche de genre au sein du projet dans chaque pays.

Des experts européens en genre (provenant des pays du consortium ainsi que des consultants externes) vont développer un plan de formation dirigée aux membres des unités GAR-SI.

Cette formation constitue un axe fondamental pour la sensibilisation des professionnels et membres des unités. Elle contribuera à l'acquisition de compétences personnelles et professionnelles pour incorporer l'approche de genre dans toute la durée du projet. En outre, le projet intensifiera ses efforts pour augmenter la participation des femmes dans l'équipe des « experts de court terme », puisque le projet précédent n'a atteint que la participation de deux expertes.

3.5. Analyse des parties prenantes

[top up] 3.5.1 Partenaires prenantes des pays bénéficiaires du projet

Gendarmerie nationale du Burkina Faso

La Gendarmerie Nationale est une force de police à statut militaire qui assure des missions de sécurité publique, de maintien de l'ordre et participe à la défense militaire du territoire en temps de crise grave ou de guerre. Elle est soumise à une double tutelle sous l'autorité hiérarchique du Ministère de la Défense pour les missions militaires et du MSI pour les missions de sécurité intérieure.

Gendarmerie nationale du Mali

Il s'agit d'une force de sécurité à statut militaire instituée pour veiller à la sûreté publique qui assure le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi. Elle dépend administrativement du Ministère de la Défense mais est placée pour emploi auprès du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC). Capable à la fois de remplir des missions de police et des missions de défense, elle évolue principalement dans les zones périurbaines et rurales.

Gendarmerie nationale de Mauritanie

Pilotée par une Direction générale dénommée Etat-major de la Gendarmerie Nationale, elle est placée sous la tutelle du Ministre de la Défense. La gendarmerie nationale joue un rôle important en matière de défense opérationnelle du territoire (DOT) et en matière de contrôle des axes routiers (dispositif efficace de patrouilles mobiles). Elle accomplit des missions de sécurité intérieure, comme Police Judiciaire et Police Administrative.

Gendarmerie nationale de Niger

La Gendarmerie Nationale accomplit des missions de surveillance générale et de police judiciaire et elle a aussi des missions de défense autant en temps de paix que de crise. La

Gendarmerie participe à la sécurisation du territoire où elle est déployée et au contrôle des frontières et des voies de communication. Elle fait partie intégrante des forces armées et est rattachée organiquement au Ministère de la Défense.¹ D'autre part, elle est placée pour l'emploi, dans le cadre de ses attributions respectives, au Ministère de l'Intérieur pour les questions de police administrative et au Ministère de la Justice pour les questions de police judiciaire.

Gendarmerie nationale du Sénégal

La Gendarmerie nationale est une force de Police à statut militaire, respectée, efficace et bien intégrée dans la population ; elle est subordonnée au seul ministère des Forces Armées pour les missions militaires et de police. Ce corps comprend également la Garde présidentielle. Le Haut-Commandant de la Gendarmerie et Directeur de la Justice Militaire dépend directement du Ministre des Forces Armées.

Gendarmerie nationale du Tchad

La gendarmerie est une institution militaire qui fait partie intégrante de l'Armée Nationale Tchadienne mais « eu égard à la nature spécifique de son service, (elle) relève uniquement de l'autorité du Président de la République par l'intermédiaire du Ministère délégué auprès de la Présidence de la République chargé de la défense nationale, des anciens combattants et des victimes de guerre Ministre de la Défense Nationale ». Il s'agit d'une des trois forces de sécurité intérieure du Tchad.

[top-up] **3.5.2. Parties prenantes internationales**

Missions EUCAP-SAHÉL (Mali et Niger)

La Mission civile EUCAP Sahel Mali constitue un élément important de l'approche régionale de la stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement au Sahel. En complément des actions au Mali de la Mission EUTM de soutien aux forces armées maliennes et de l'UE, et en lien avec les missions EUCAP Sahel Niger et EU BA M Libye, la Mission EUCAP Sahel Mali assiste le gouvernement malien dans la réforme de ses Forces de Sécurité Intérieure (FSI) pour qu'elles apportent plus de sécurité et de justice aux maliens. EUCAP Sahel Mali assiste et conseille la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la Garde nationale dans la mise en œuvre de la réforme de la sécurité fixée par le gouvernement.

La mission PSDC civile EUCAP Sahel Niger constitue un élément important de la stratégie de l'UE de développement et de stabilité dans le Sahel contre des menaces transnationales. Des formations en matière de droit de l'homme et du genre organisées par EUCAP Sahel Niger en bénéfice du GAR-SI sont prévues. Dans le cadre d'un accord de collaboration avec EUCAP-NIGER et EUCAP-MALI, EUCAP a soutenu le Projet dans les deux pays dans le domaine de la formation en question de genre, gestions des frontières et droit humains.

EUTM

Signature d'un accord de collaboration entre le Projet et EUTM MALI pour que EUTM dispense aux personnels du GAR-SI-Mali une formation en matière de tir de précision.

OIM

En tant que principale organisation internationale dans le domaine de la migration, l'OIM travaille pour donner une réponse multidimensionnelle aux défis, permettant en même temps

de prévenir, de poursuivre et de punir le trafic et la traite des migrants, d'assurer la protection des migrants et de favoriser les migrations légales et les possibilités de développement économique dans les pays d'origine.

Un exercice de simulation de crise de déplacements de masse a été réalisé par l'OIM à la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie fin avril 2019. Les unités GAR-SI du Sénégal et de la Mauritanie y ont participé.

En Mauritanie et au Niger l'OIM a collaboré au projet en dispensant un cours sur la traite des êtres humains et la migration.

3.5.3 Partenaires de mise en œuvre

Les pays européens, dont l'Espagne et la France, jouent un rôle très actif dans la zone sahélienne.

L'Espagne (chef de file):

Pour ce Project, l'Espagne a le soutien de la Garde civile (Guardia Civil), en tant que corps policier intégral, avec des compétences et des capacités dans pratiquement tous les domaines policiers et qui a montré ses capacités dans la lutte antiterroriste et surveillance de frontières ainsi que le contrôle du territoire où elle est déployée.

La Garde civile a une vaste expérience en ce qui concerne les projets de coopération internationale destinés au renforcement des structures de l'État de droit, au contrôle de l'émigration irrégulière, à la surveillance de frontières et à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, font de ce corps policier un instrument adéquat pour ce type d'intervention.

Il faut aussi signaler ses liens avec autres forces de Gendarmerie comme la France, l'Italie et le Portugal depuis des années en constituant organisations comme FIEP ou EUROGENDFOR.

La France :

Pour des raisons historiques, culturelles et linguistiques, la France est particulièrement présente et impliquée dans cette région d'Afrique, notamment pour ce qui concerne la coopération en matière de sécurité.

La gendarmerie nationale contribue naturellement à ces actions de coopération et dispose d'une solide expérience dans cette zone. En effet, force armée investie d'une mission de sécurité et de paix publiques, appelée à agir aussi bien dans le champ de la police judiciaire, que celui du maintien de l'ordre ou de l'action militaire, elle réunit toutes les caractéristiques d'une "force de continuité". Quelles que soient les circonstances (paix-crise-guerre), elle assure la continuité de l'action de l'Etat, sur l'ensemble du territoire français. En outre, elle est également déployée à l'étranger, dans le cadre d'opérations civiles ou militaires, à la fois pour des missions de sécurisation des intérêts français mais également en soutien des armées ou dans le cadre de missions de réforme du secteur de sécurité et de renforcement de l'état de droit.

Le Portugal

Prenant en compte les intérêts nationaux dans la région, le Portugal participe à l'effort européen pour consolider l'environnement de sécurité dans certains pays du Sahel.

L'Italie

L'Arme des Carabiniers a une vaste expérience internationale dans tout type de missions, non seulement dans la gestion de crise, mais aussi dans d'autres missions de coopération policières. Elle possède une longue expérience dans de différents scénarios, y compris l'Afrique et plus concrètement le Sahel. Il convient de noter sa participation dans le projet Contre-terrorisme Sahel I et EUCAP Sahel-Mali.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaires.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre de cette Action est de 46 mois (voir le chronogramme et le tableau de résumé d'activités).

[top up] Pour les premières unités créées le projet a été défini moyennant des modules pour chaque pays, la durée de chaque module complet étant d'environ 20-23 mois (selon les circonstances de chaque pays), bien que le projet ait été défini de telle sorte qu'après onze mois et après la fin de la phase de formation, chaque GAR-SI disposera des prérequis nécessaires à son déploiement. La mise en œuvre de ce processus dans chaque pays n'implique pas la clôture d'une action pour en commencer une autre ; au contraire, le chronogramme a été élaboré pour qu'une fois les 4 premiers mois du premier module écoulés, l'on puisse commencer simultanément le projet dans un autre pays dans le but d'obtenir des résultats in situ dans un court délai.

Pour un chronogramme indicatif voir Annexe 2.

[top up] Pour la création des 7 unités additionnelles un calendrier a été établi et les délais ont été sensiblement réduits, ainsi depuis la validation de la création l'unité sera créée en 18 mois.

4.3. Modalité(s) et composantes de mise en œuvre

La présente Action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, signataire de plusieurs Conventions de Délégation en tant que chef de file d'un consortium avec d'autres agences des Etats membres (France, Italie, Portugal). Ce mode de mise en œuvre se justifie sur la base de l'expertise technique de FIIAPP ainsi que de l'expérience positive déjà acquise par l'Espagne et FIIAPP dans la mise en œuvre d'une action similaire.

4.4. Budget total indicatif

Volet	Budget indicatif du Document d'Action original (Juin 2016) (montant en EUR)	Budget corrigé, adapté à la mise en œuvre (2017-2019)	Budget indicatif du top-up	Nouveau budget total avec le top-up (montant en EUR)
Diagnostic dans chaque pays, formulation d'un plan de mise en œuvre des Unités GAR et CoPil d'approbation du Plan d'action	720.000	1.532.449	0	1.532.449
Formation du personnel (cadres, formateurs relais et gendarmes)	4.700.000	5.677.953	2.500.000	8.177.953
Dotation des Unités GAR-SI dans les 6 pays ¹	28.000.000	21.437.800	16.350.000	37.787.800
Mentorat : Soutien et conseil permanent pendant la phase opérationnelle (y incluses l'évaluation de leur capacité au début et à la fin)	200.000	395.100	400.000	795.100
Unité de gestion du projet (UGP), ressources humains & matériels afférés à chaque pays, évènements et CoPils nationaux et régionaux	5.280.000	7.828.147	2.800.000	10.628.147
Provisions contingence et réserve	280.000	935.288	800.000	1.735.288
Rémunération	2.700.000	2.599.995	1.740.000	4.339.995
Communication et visibilité	70.000	69.972	220.000	289.972
Suivi, évaluation & audit par le partenaire ²	34.500	203.325	40.000	243.325
Evaluation & audit par la Commission			150.000	150.000
Coopération transfrontalière des Unités GAR-SI ³		919.971		919.971
Total	41.600.000	41.600.000	25.000.000	66.600.000

¹ L'estimation initiale était fait TVA y incluse. Finalement une exemption d'impôts a été octroyée, s'agissant des équipements pour les membres de chaque Gendarmerie Nationale.

² Le montant réel a été plus élevé par rapport à celui estimé, car finalement un contrat par pays a été signé.

³ Le volet de coopération transfrontalière entre les Unités GAR-SI des pays voisins n'a pas encore démarré. Au début il n'y avait un budget précis pour cette question

Les dotations feront l'objet de procédures de marchés en accord avec les procédures européennes dans le cadre du présent Fonds Fiduciaire d'urgence en faveur des pays bénéficiaires.

4.5. Suivi et rapport

Le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et/ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété par des points de référence et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par le partenaire de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Le(s) partenaire(s) de mise en œuvre devra/devront rendre compte d'un certain nombre d'indicateurs FFU communs de résultats sélectionnés pour cette Action (Cfr. liste en anglais/et français publié sur le site internet du FFU⁴).

Les partenaires chargés de la mise en œuvre des projets devront fournir des données régulières, y incluant l'évolution des valeurs réels des indicateurs (au moins trimestrielles) à l'autorité contractante, dans un format qui sera indiqué au cours de la phase de négociation du contrat. L'évolution des indicateurs sera accessible au public à travers le site internet du FFU (<https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/>) et la plate-forme Akvo RSR (<https://eutf.akvoapp.org/en/projects/>).

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au

⁴ EN : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_results_indicators_41.pdf

FR : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/euetfa/files/eutf_results_indicators_41_fr.pdf

moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

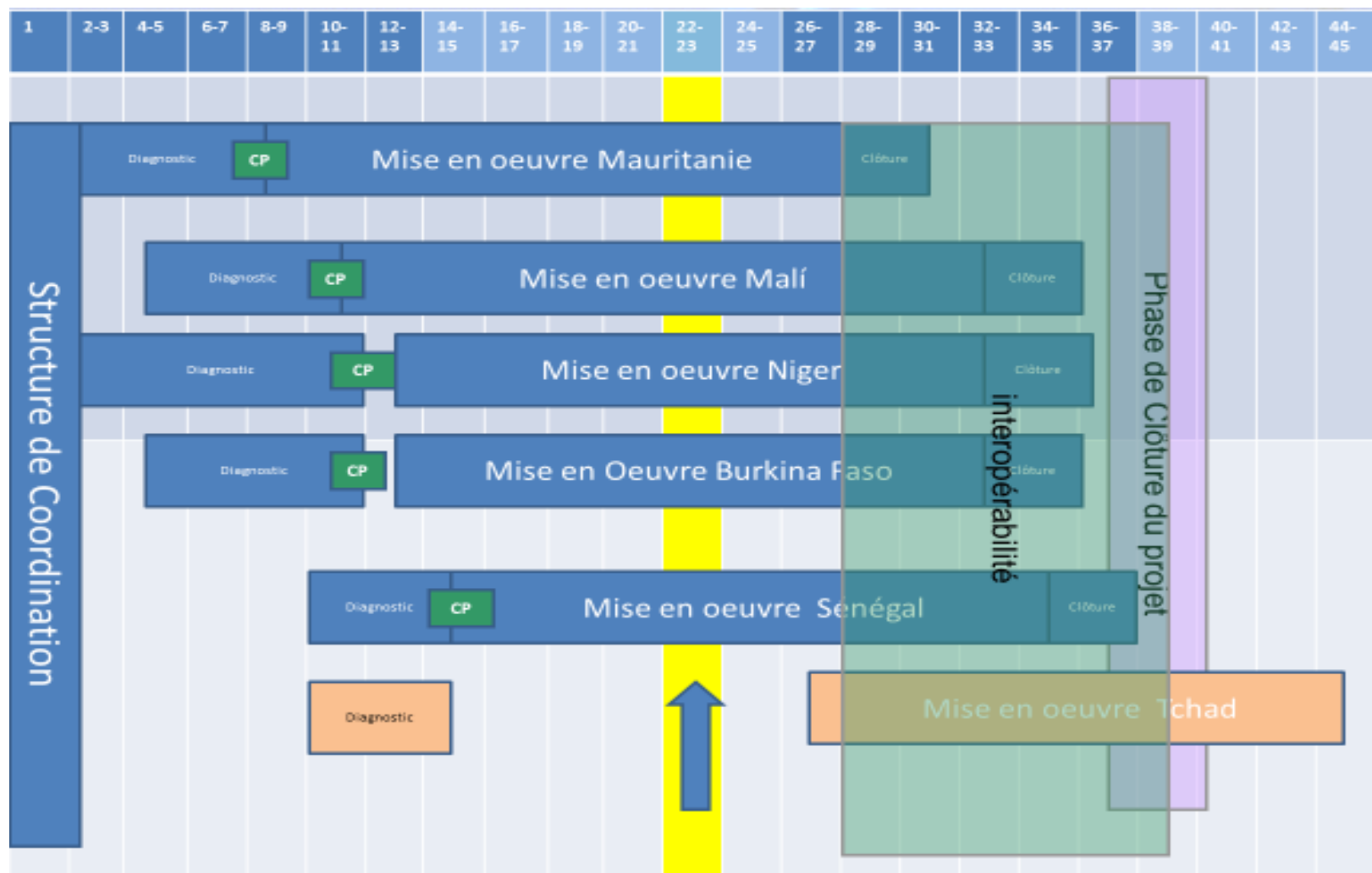
Cette action comportera des mesures de communication et de visibilité qui seront fondées sur un plan d'action spécifique en matière de communication et de visibilité, élaboré dès le début de la mise en œuvre.

Les mesures sont mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires et / ou les entités chargées en termes d'obligations légales en matière de communication et de visibilité. Des obligations contractuelles appropriées seront incluses dans les conventions de délégation.

Les obligations de communication et de visibilité pour l'Union européenne (https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/requirements-published_fr.pdf) sont utilisées pour établir le plan de communication et de visibilité de l'action et les obligations contractuelles pertinentes.

ANNEXE 1: CHRONOGRAMMES INDICATIFS

ANNEXE 1.1. CREATION DES PREMIERES UNITES GAR-SI



ANNEXE 1.2 : CREATION UNITÉS GAR-SI SUPPLEMENTAIRES

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Mauritanie	Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC	Clôture										CLÔTURE PROJET		
Sénégal	Formation Base (50)	Clôture	Mentorat opérationnel et stratégique/Aide à l'entretien et la maintenance des matériels																
Mali		Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC												
Niger		Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC	Clôture											
Mali			Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC											
Burkina			Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC											
Mali					Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC	Clôture								
Burkina					Formation Cadres	Formation de base	Form Spéci	IOC	Mentorat	FOC	Clôture								

POUR LE SENEGAL: (i) il serait judicieux de mettre la clôture à la fin. (ii) quelle base/justification pour 13 mois de mentorat/aide entretien et (iii) pourquoi ne pas prévoir un dernier exercice d'*Operational Capability* avant la clôture ?

ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général & Objectifs spécifiques	OG. Contribuer à-la sécurité des populations et la stabilisation du pays y inclus les zones isolées/reculées et transfrontalières, comme condition préalable pour son développement socio- économique durable.	I.OG.1. La sécurité générale de la population s'est améliorée IOG 2. Nombre de véhicules civils traversant les postes frontaliers fixes dans les zones de déploiement du GAR-SI	- Etudes de perception disponibles - De façon plus globale, indicateurs type Global Peace Index/ Ranking Institute for Economics and Peace http://economicsandpeace.org Ou World Bank Governance Indicators project http://info.worldbank.org/governance/wgi/#home	Il est possible de compiler l'ensemble des données portant sur les saisies et interventions des forces de sécurité intérieure, quelles que soient leur rattachement administratif, service ou statut. La stabilisation du pays passe par le déroulement normal de la vie économique
	O.S.1 Créer les conditions favorables à une meilleure coopération transfrontalière et régionale et ainsi contribuer à une lutte plus efficace contre les menaces transnationales, y compris celles posées par les réseaux terroristes et de criminalité organisée	I.OS.1.1 Nombre d'opérations coordonnées entre chaque Unité GAR-SI et des autres Unités GAR SI dans les autres pays bénéficiaires du Projet	- Information collectée auprès de l'État-Major General de la Gendarmerie Nationale. - Statistiques issues du Protocole de partage d'information qui sera créé dans la phase de mise en œuvre	Le déploiement des unités GAR-SI et des autres pays frontaliers se fait dans la même zone.
		I.OS.1.2 Nombre des opérations conjointes entre l'Unité GAR-SI et des autres forces de sécurité homologues dans la zone cible.		
Objectifs spécifiques	O.S.2 Rendre plus efficace l'action préventive et réactive des forces de sécurité nationales afin de garantir un contrôle plus efficace du territoire et des frontières des pays ciblés, y	I.OS 2.1. Nombre d'opérations de sécurité dans la zone ou l'Unité GAR-SI a été déployée	- Données Quantitatives Du Ministère de la Défense Nationale - Statistiques Collectes Par La Gendarmerie Nationale Des Arrestations/Saisies Et Des Opérations De Sécurité - Comparaison statistique fournie par le BCR (Bureau Central de Recherche) auprès de la Gendarmerie Nationale - Statistiques annuelles de l'UNODC	
		I.OS 2.1.1 Nombre de textes juridiques adoptés pour l'établissement et structure de l'Unité au sein des forces de sécurité du pays	- Journal Officiel du pays - Ensemble des documents juridiques d'établissement de l'Unité	- Il est présupposé que les autorités du pays, même si des changements d'ordre politique et/ou

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	inclus dans les zones reculées et limitrophes.	I.OS 2.1.2 L'ensemble des actes administratifs adoptés pour l'opérationnalisation de l'Unité GAR-SI sont suffisantes pour que l'Unité fonctionne sans problème.		<p>militaire arrivent, maintiendront leur compromis envers les lignes directrices du projet GAR-SI.</p> <p>- Il est présumé que le G5 Sahel tiendra son engagement et soutiendra les lignes de travail au niveau politique.</p> <p>- Il est présumé que l'existence d'un cadre légal donnerait une légitimité suffisante pour que l'Unité puisse fonctionner sans problèmes.</p>
		I.OS 2.1.3 Le budget du ministère de la Défense / de la Gendarmerie nationale prévoit les frais de fonctionnement de l'Unité (staff, équipement, opérations, etc.)	Journal Officiel du pays	
		I.OS 2.1.4. Un système de partage de l'information est institué avec les autres missions et acteurs tiers agissant sur terrain dans le pays	<p>- Memorandum of Understanding avec des partenaires</p> <p>- Procédures internes du GAR SI intégrant les échanges et la coordination avec des partenaires et acteurs tiers</p>	<p>L'absence de missions de coordination locale en matière de sécurité entre les acteurs internationaux opérant sur le terrain (par ex. le EUCAP Sahel Niger / Mali, d'autres) pourrait réduire l'effectivité de la coordination.</p>
		I.OS 2.1.5 Une procédure réglementaire établit la mise à disposition du GAR-SI au profit d'une autorité tierce compétente dans le pays	- Procédure au niveau du ministère de l'Intérieur	
		I.OS 2.1.6 Procédure interne au GAR-SI précisant les mesures à prendre en cas d'intégration, totale ou partielle, de l'unité à un dispositif sécuritaire plus large	<p>- Procédure interne au GAR-SI</p> <p>- Dispositions internes à la Gendarmerie</p>	
		I.OS.2.2 Extension des zones de déploiement effectif de l'Unité GAR-SI (moyenne par mois)	<p>- Statistiques internes auprès de la Gendarmerie Nationale.</p> <p>- Entretien avec le Chef du Bureau d'Operations d'Instruction et Enseignement auprès de la Gendarmerie Nationale (BOIE)</p>	
		EUTF I OS.a. Nombre de membres du personnel des institutions gouvernementales, des forces de sécurité internes et des acteurs non étatiques compétents formés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la CVE, à la prévention des conflits, à la protection des populations	Rapport du centre de formation à Logroño plus rapport de la Gendarmerie nationale	

	Chaîne de résultats	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		civiles et des droits humains		
		EUTF I OS.b Nombre d'institutions et d'acteurs non étatiques bénéficiant du renforcement des capacités et du soutien opérationnel en matière de sécurité, de gestion des frontières, de CVE, de prévention des conflits, de protection des populations civiles et des droits humains		
Extraits	E.1. Une Unité GAR SI est opérationnelle	I.E.1.1 Ratio de personnes qu'intègrent l'Unité, par rapport à celles sélectionnés pour suivre la formation	-Rapport Fin du Projet. -Évaluation Finale du Projet.	
		I.E.1.2 Nombre de demandes de déploiement adressés à l'Unité	- Statistiques internes auprès de la Gendarmerie Nationale. - Entretien avec représentant de l'État-Major de la Gendarmerie Nationale	
		I.E.1.3 L'unité remplit intégralement les critères d'atteinte du FOC (Capacité opérationnelle finale) dans les délais établis	- Rapport sur le FOC du Comité de Pilotage. - Rapports évaluation et conseil	
	E.2 Le personnel de l'Unité GAR SI a acquis toutes les compétences nécessaires pour mener à terme ses tâches.	I.E.2.1 Les programmes de formations ont été adaptés aux réalités du terrain étudiées dans la phase de diagnostic pour chacun des niveaux et spécialités	- Rapport final et Plan de Formation. - Entretien avec le responsable de Ressources Humaines auprès de la Gendarmerie Nationale, Directeur General de l'Ecole de la Gendarmerie Nationale	

	E.2 Le personnel de l'Unité GAR-SI a acquis toutes les compétences nécessaires pour mener à terme ses tâches.	I.E. 2.2 Le taux de turnover au sein de l'unité est limité à moins de 5% entre la fin de la formation et la fin du contrat	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport final - Liste des effectifs de l'unité GAR SI 	
Extrants		I.E.2.3 % de résultats positifs des pré-post tests menés par le Centre d'entraînements spéciaux avant et après les différents formations (en Espagne et dans le pays)	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation Final de Formation. - Bilan de clôture élaboré par le CAE. - Rapport final et Plan de Formation. - Entretien avec le responsable de Ressources Humaines auprès de la Gendarmerie Nationale, Directeur General de l'Ecole de la Gendarmerie Nationale. 	- Il y a un risque que la sélection du personnel de l'Unité GAR-SI ne sera pas faite en respectant les critères et les procédures établies.
		I.E.2.4 Nombre de formations dispensées de façon autonome par les formateurs internes à l'unité GAR-SI	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation Final de Formation. - Rapport final 	